FORMATION OP@LE

Support de présentation Comptabilité

Gestion de flux GFE

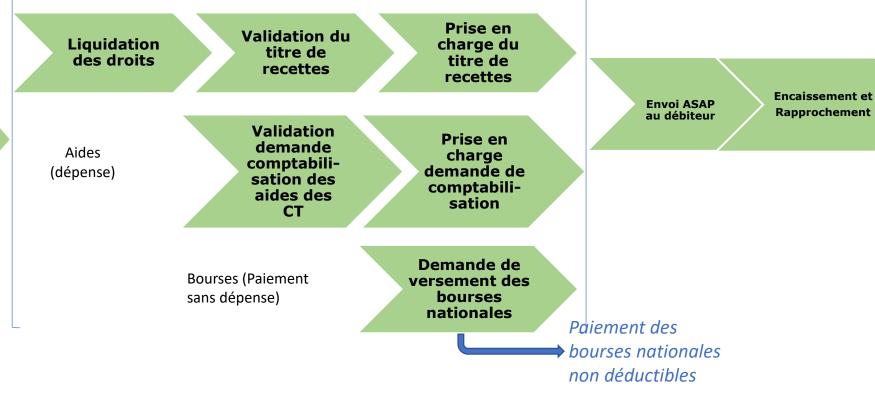




Présentation du processus nominal simplifié de la recette (GFE)



Calcul des droits dans GFE



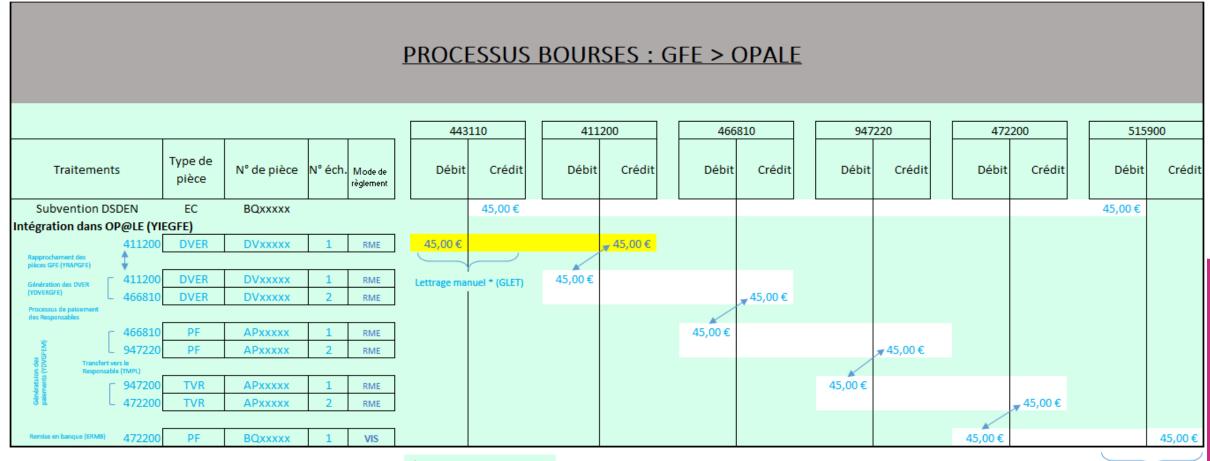


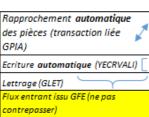
Afin d'assurer une base élèves sûre et un traitement correct suite aux interfaces, il est indispensable de disposer d'informations exhaustives et fiables dans SIECLE BEE (noms, coordonnées mails des responsables,...)





Présentation du processus nominal simplifié de la recette (GFE)





* Afin de permettre le lettrage du 443110, il est necessaire d'encaisser la subvention au 441916 dans un premier temps. Puis de réaliser l'ecriture Débit441916 / Crédit443110 du montant total du solde débiteur (une fois les bourses payées) du 443110 chaque trimestre. Le solde du 443110 doit être à 0. (GLET / Lignes de données pour selectionner tout et lettrer)

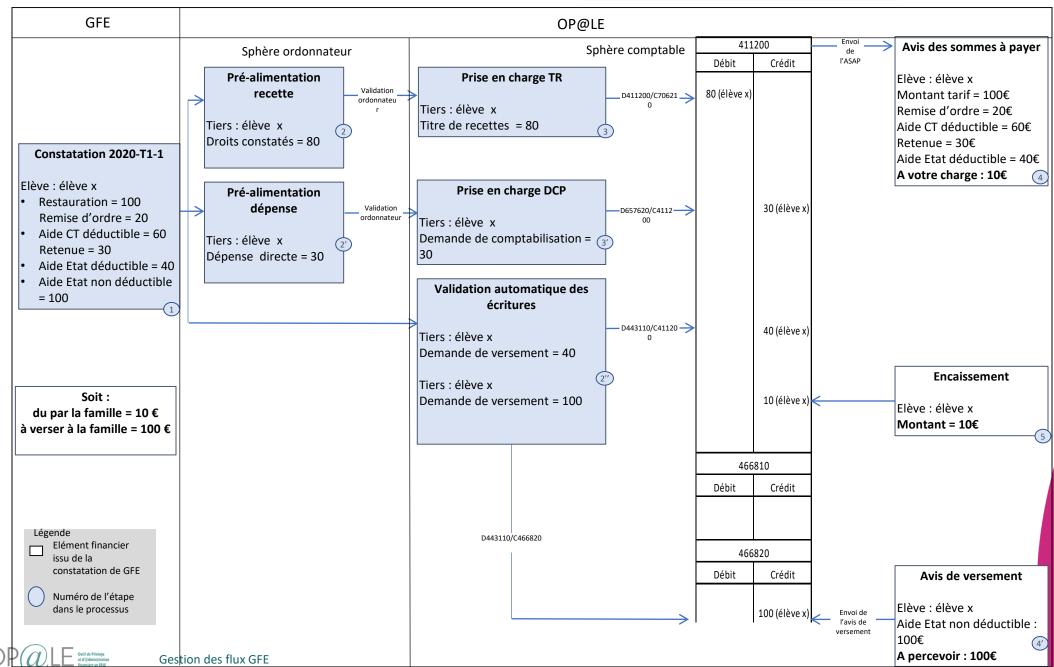




Lettrage automatique

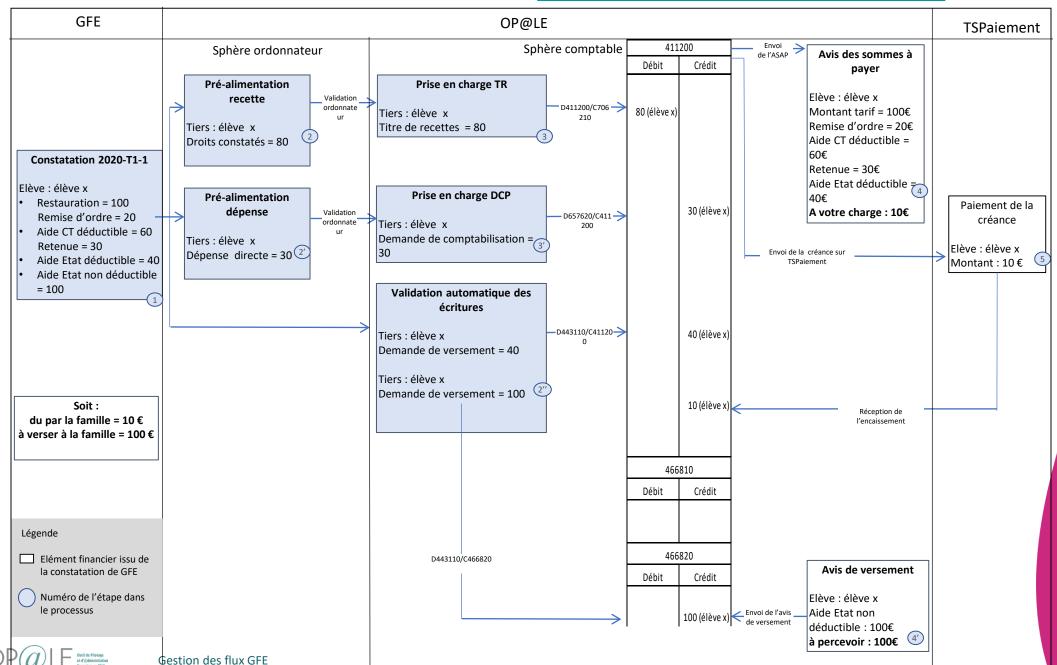


Processus de Gestion des droits constatés <u>avec encaissement dans OP@LE</u>





Processus de Gestion des droits constatés avec envoi de la créance sur TS Paiement









Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- ✓ Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





Concepts Clés – Gestion des flux GFE (1/2)

Afin d'alimenter les flux financiers dans le nouveau SI Financier pour chaque EPLE, l'application nationale OP@LE doit intégrer les informations financières provenant de l'application SIECLE-GFE dans ses actes de gestions (recette, dépense et comptabilité) afin de pouvoir procéder, si nécessaire, à la compensation et d'envoyer l'avis des sommes à payer/de versement aux familles.

Un seul flux est prévu en provenance de SIECLE GFE. Ce flux contiendra :

- les droits constatés (restauration/hébergement y compris les remises d'ordre) : intégrés au module recettes
- les aides des collectivités (bourses locales déductibles, primes locales déductibles, aides territoriales et locales déductibles) : intégrées au module dépenses
- > les aides de l'Etat (bourses nationales déductibles, les primes nationales déductibles, la prime d'équipement non déductible) : intégrées au module finance.

Ce flux constitue une "constatation" dans GFE. L'application transmet ces données via un fichier.





Gestion des flux GFE

Concepts Clés – Gestion des flux GFE (2/2)

Dans le domaine Recette, l'interface GFE intervient afin de gérer les frais de restauration scolaire et d'hébergement, deux classes de recette sont créées dans OP@LE:

• Restauration scolaire hébergement : classes RSHI (Restauration scolaire), RSHR (Réductions restauration scolaire).

Dans le domaine Dépense, l'interface GFE intervient afin de gérer le cas des aides des collectivités territoriales, deux classes de dépense sont créées dans OP@LE :

Aides des collectivités (bourses locales déductibles, primes locales déductibles, aides territoriales et locales déductibles): classes GFED
(Aides compensables GFE) et GFER (Demandes de reversement GFE).

Dans le domaine Comptabilité, l'interface GFE intervient afin de gérer les aides de l'Etat (bourses nationales déductibles, primes nationales déductibles et la prime d'équipement non déductible).



PREREQUIS A TOUTE TRANSMISSION DE CONSTATATION OU RE-CONSTATATION:

- 1. Il est indispensable que la base SIECLE-BEE soit à jour. Les comptes rendus fonctionnels (fichiers .log reçus du flux BEE) ne doivent présenter aucun tiers en ERROR ou WARN.
- 2. Les domiciliations bancaires des responsables qui perçoivent les aides soient saisies, validées et associées.
- 3. Dans le cas des responsables qui paient les frais scolaires, si un mandat de prélèvement existe, il sera nécessaire que les domiciliations soient saisies, validées et associées.

 A savoir : dans le cas d'une modification d'une domiciliation bancaire, il faut penser à la mettre à jour dans le mandat de prélèvement en conséquence.





Gestion des flux GFE





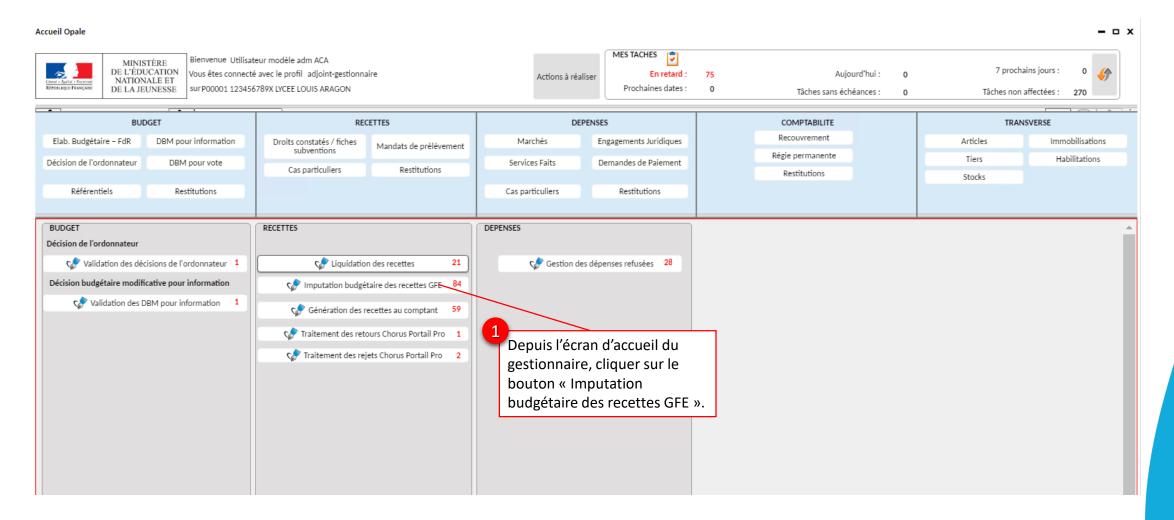
Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- ✓ Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





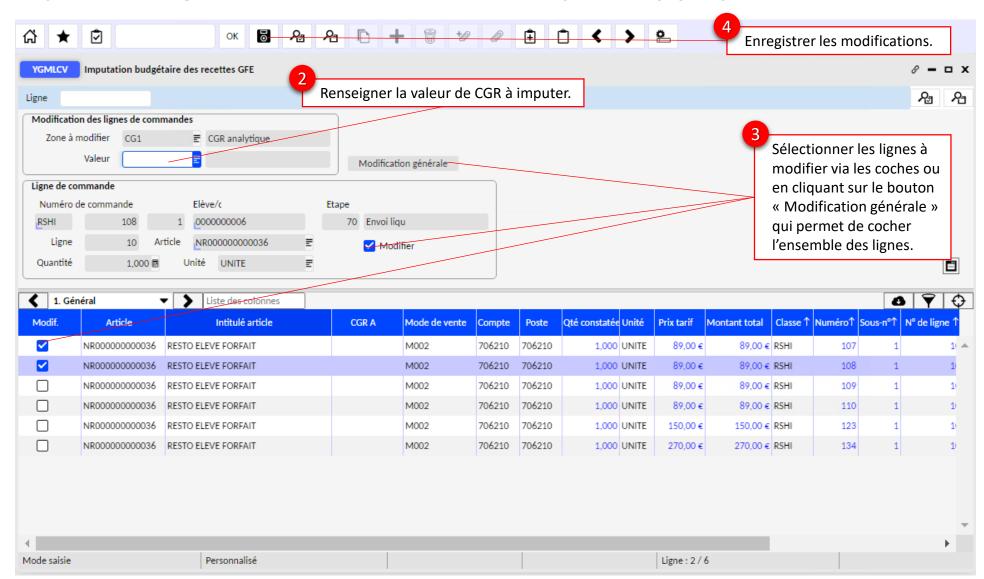
Imputation budgétaire des recettes issues de GFE (YGMLCV) (1/2)







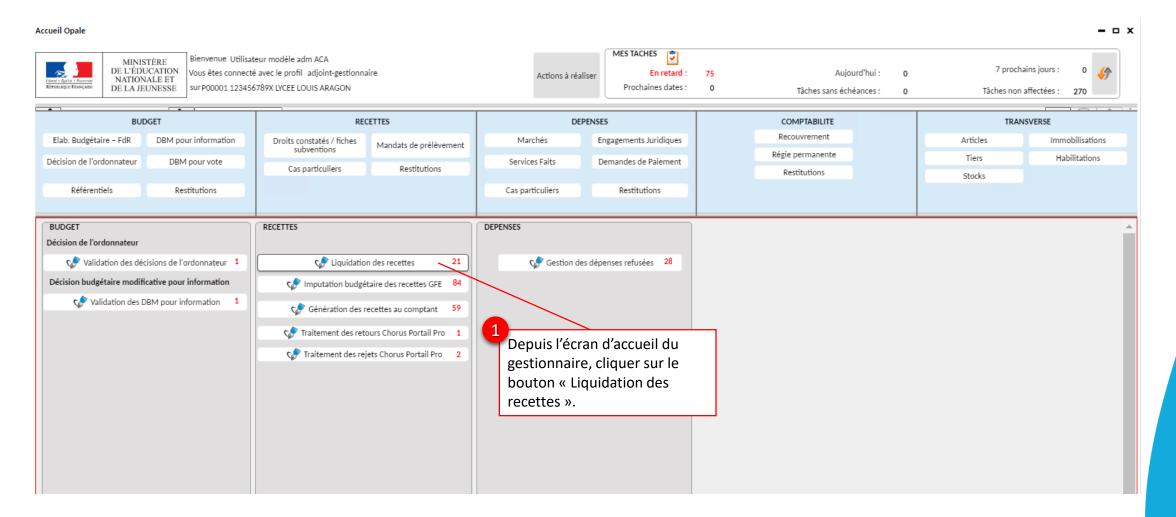
Imputation budgétaire des recettes issues de GFE (YGMLCV) (2/2)







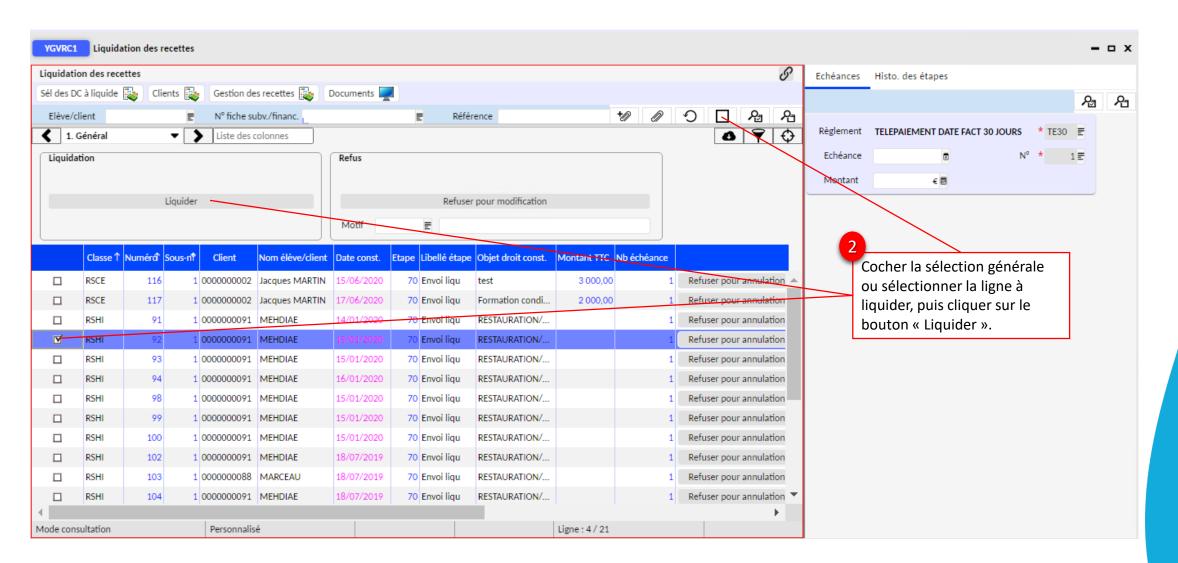
Liquidation des recettes issues de GFE (YGVRC1) (1/2)







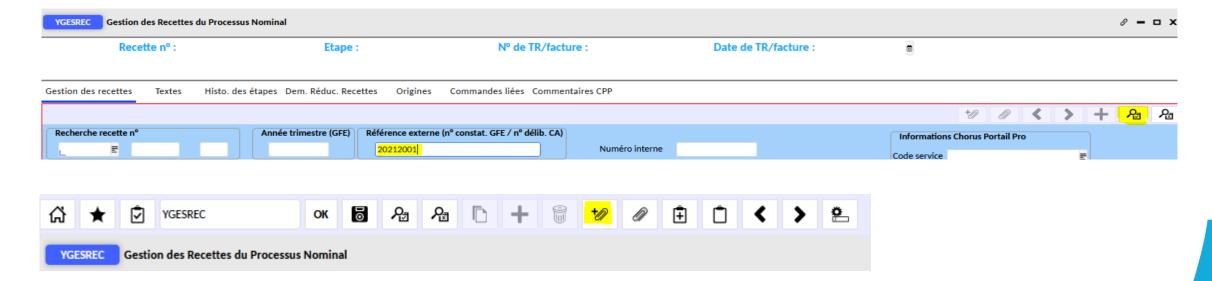
Liquidation des recettes issues de GFE (YGVRC1) (2/2)







Mode opératoire – Ajouter les pièces justificatives (1/1)



Depuis l'écran de modification des droits constatés (YGESREC), rechercher la constatation ou re-constatation à traiter, En mode recherche, saisir dans le champ « N° de constatation » les 8 chiffres : XXXXTCCC

Puis exécuter la recherche.

Se positionner sur la première ligne de liquidation.

Cliquer sur le bouton « trombone + » et ajouter le bordereau des droits constatés au format PDF.

Enregistrer.

Les documents ainsi ajoutés à cette première ligne permettent de justifier cette constatation ou re-constatation.

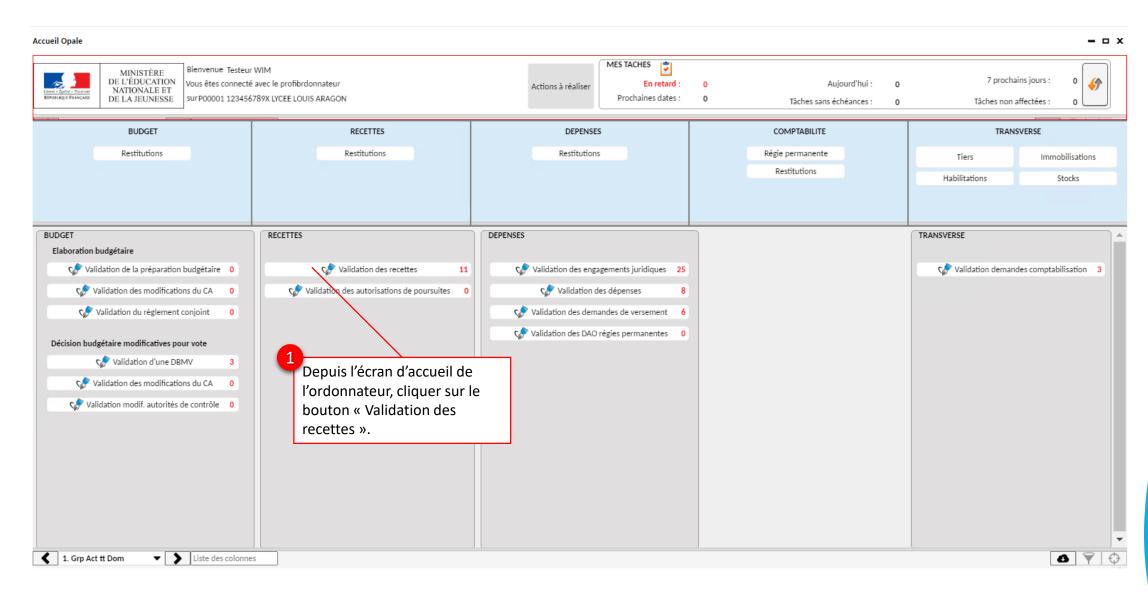


- [XXXX] étant les 4 premiers chiffres de l'année scolaire. ex : 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 que l'on soit en 2021 ou en 2022,
- [T] étant le trimestre. 1 pour sept-dec, 2 pour janv-mars ou 3 pour avr-juil,
- [CCC] étant le numéro de constatation GFE. ex
 : 001 pour la constatation n°1 du trimestre.





Validation des recettes issues de GFE (YGVALOR) (1/2)

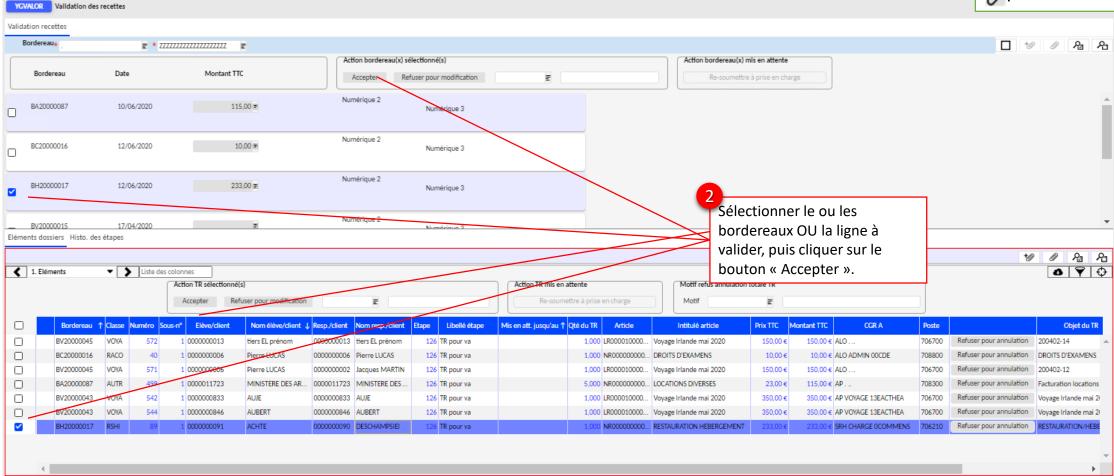






Validation des recettes issues de GFE (YGVALOR) (2/2)

Vous pouvez aller consulter le titre de recette à tout moment via l'écran YGESREC1 disponible en transactions liées de l'écran







Consulter les justificatifs des recettes à prendre en charge



Depuis l'écran de consultation des droits constatés (YGESREC1), rechercher la constatation ou re-constatation à prendre en charge.

En mode recherche, saisir dans le champ « N° de constatation » les 8 chiffres : XXXXTCCC

Puis exécuter la recherche.

Se positionner sur la première ligne de liquidation,

Cliquer sur le bouton « trombone » et ouvrir le bordereau des droits constatés.

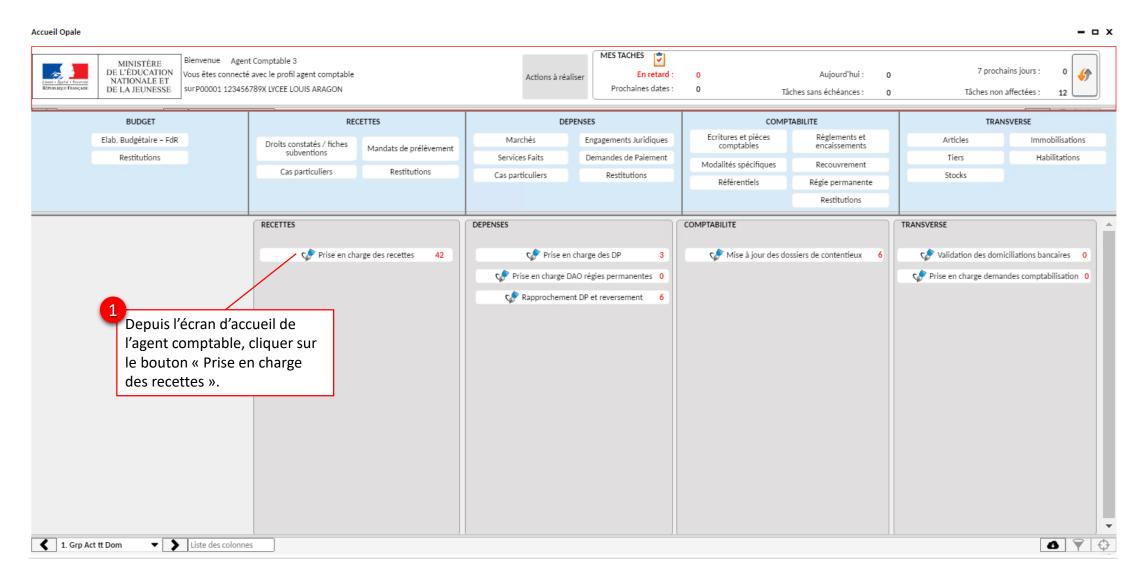


- [XXXX] étant les 4 premiers chiffres de l'année scolaire. ex : 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 que l'on soit en 2021 ou en 2022,
- [T] étant le trimestre. 1 pour sept-dec, 2 pour janv-mars ou 3 pour avr-juil,
- [CCC] étant le numéro de constatation GFE. ex : **001** pour la constatation n°1 du trimestre.





Mode opératoire – Prise en charge des recettes issues de GFE (YGVALAC) (1/2)

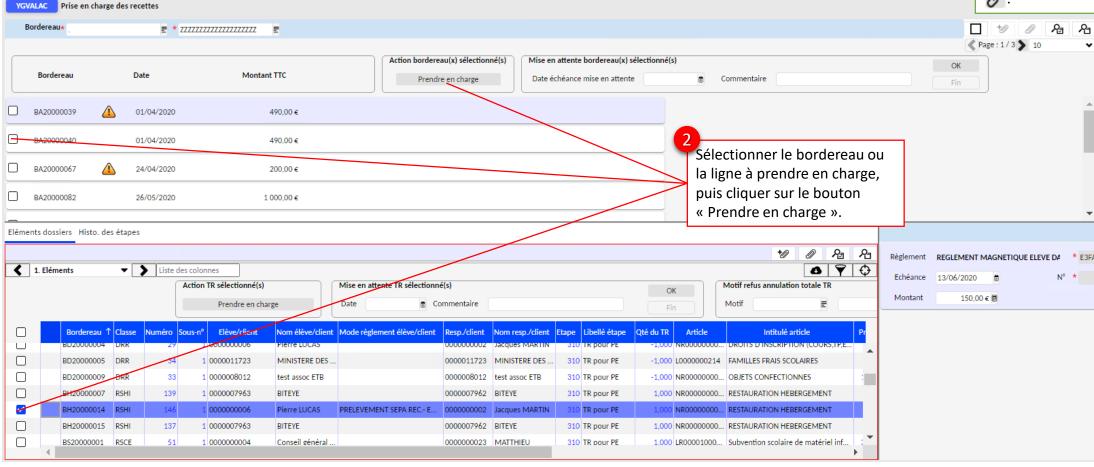






Mode opératoire – Prise en charge des recettes issues de GFE (YGVALAC) (2/2)

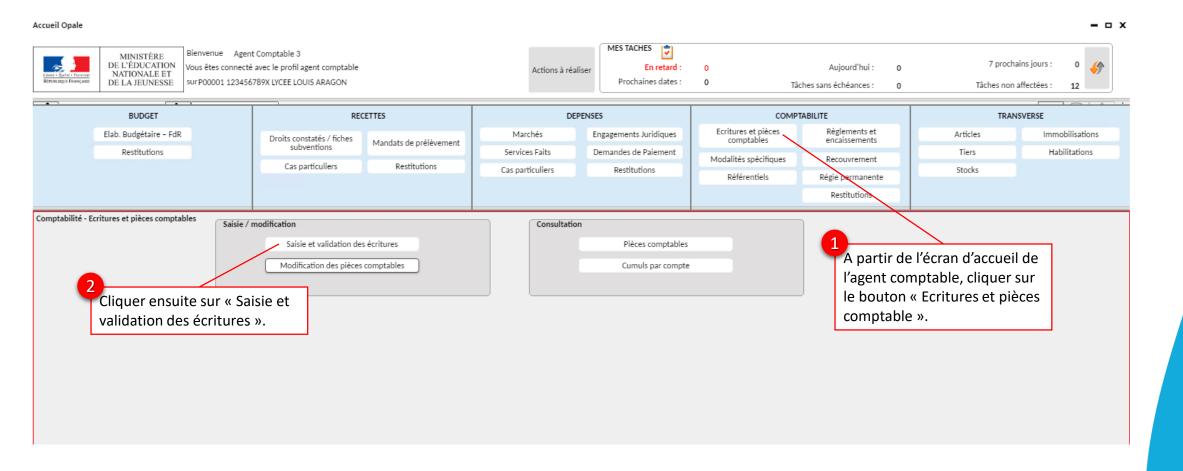
Vous pouvez aller consulter le titre de recette à tout moment via l'écran YGESREC1 disponible en transactions liées de l'écran







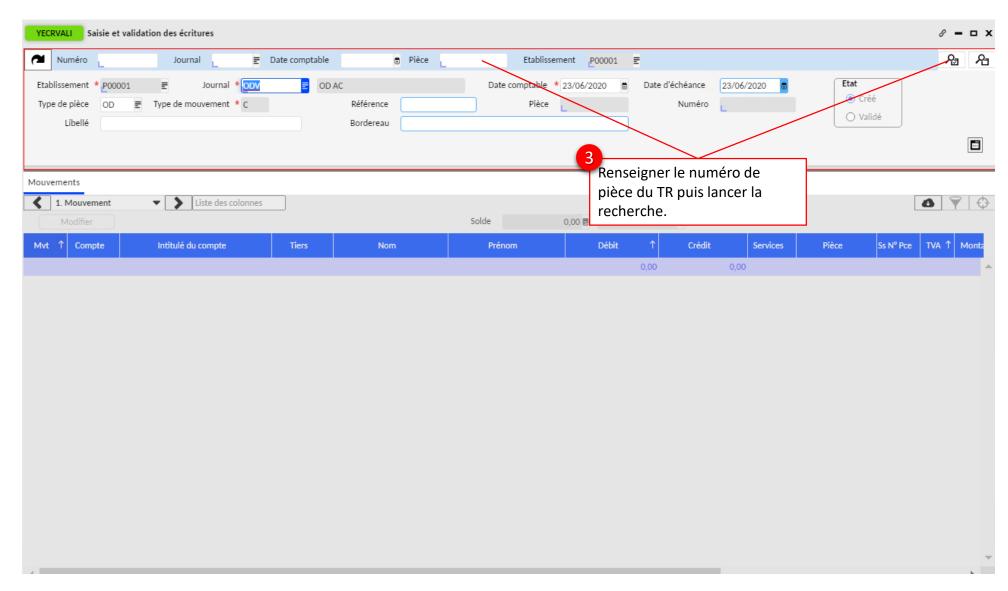
Contrôle des droits constatés pris en charge (YECRVALI) (1/4)





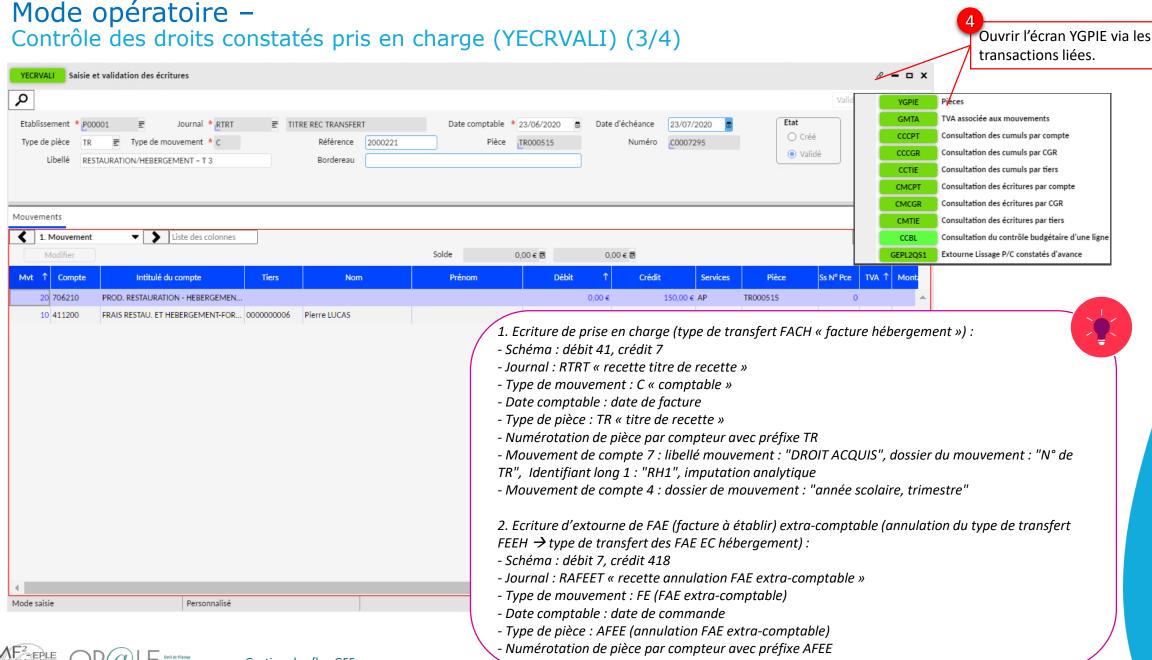


Contrôle des droits constatés pris en charge (YECRVALI) (2/4)



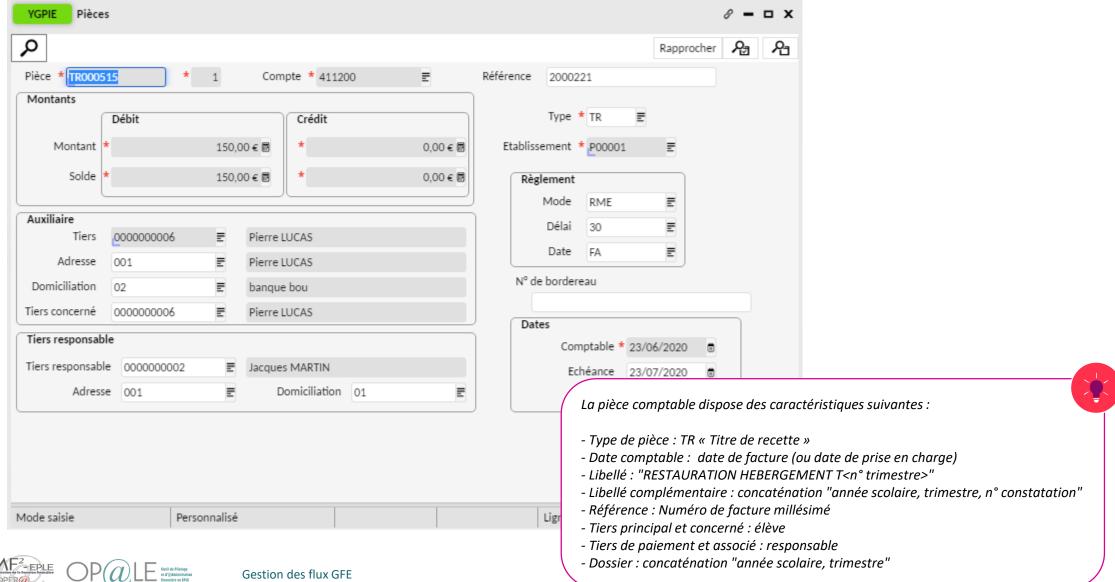








Contrôle des droits constatés pris en charge (YECRVALI) (4/4)











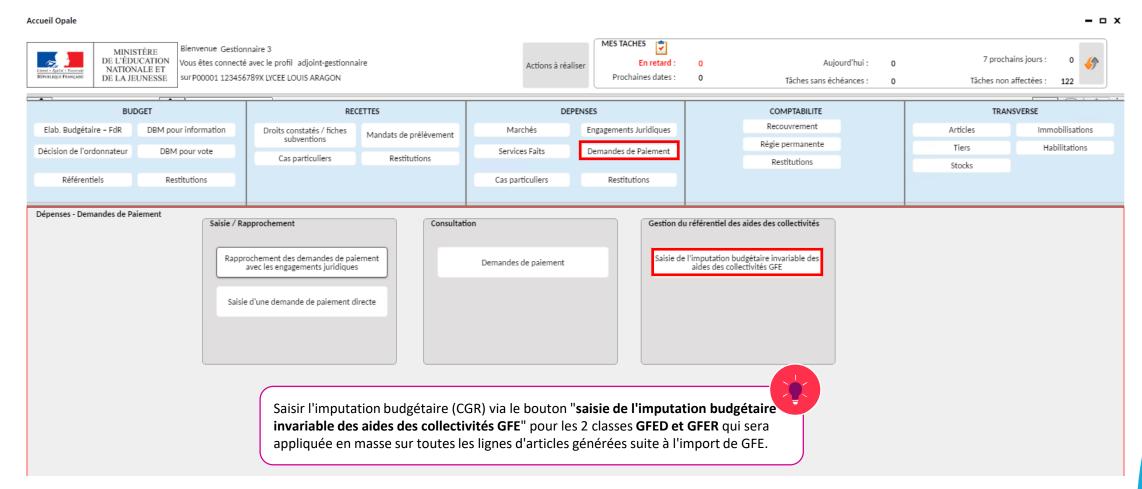
Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





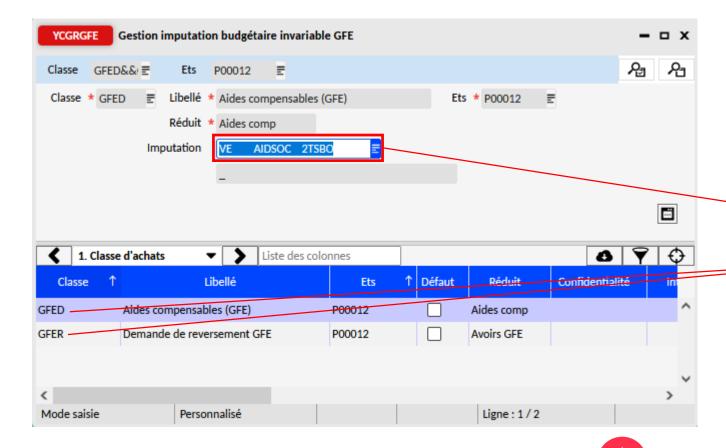
Imputation budgétaire des demandes de paiement (YGFAA) (1/2)







Imputation budgétaire des demandes de paiement (YGFAA) (2/2)



Saisir l'imputation budgétaire (CGR) via le bouton "saisie de l'imputation budgétaire invariable des aides des collectivités GFE" pour les 2 classes GFED et GFER qui sera appliquée en masse sur toutes les lignes d'articles générées suite à l'import de GFE.

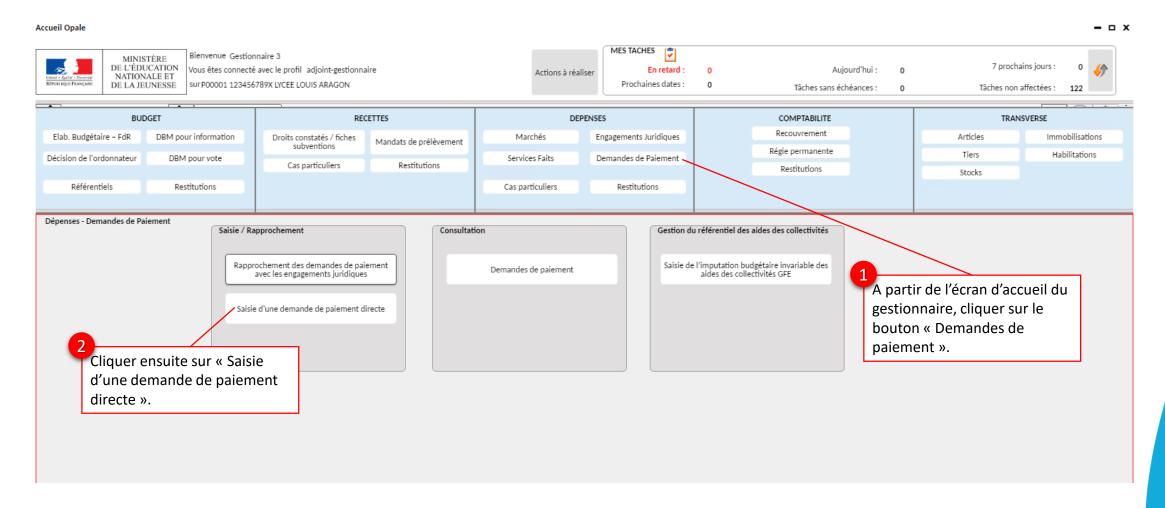
Sélectionner le CGR puis enregistrer.

Se positionner ensuite sur l'autre ligne, sélectionner le CGR et enregistrer.





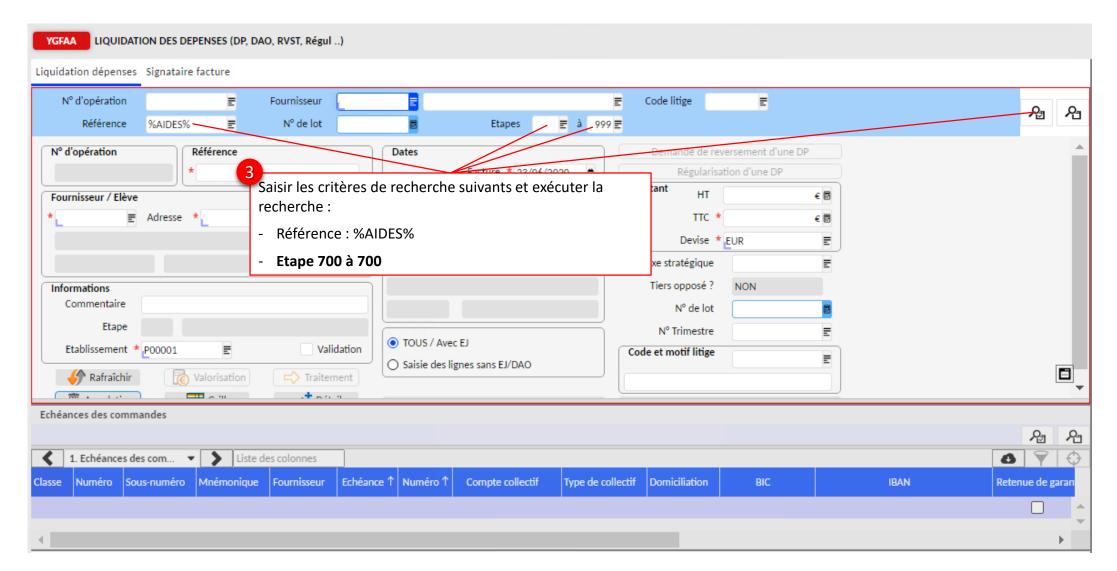
Liquidation des demandes de paiement (YGFAA) (1/3)







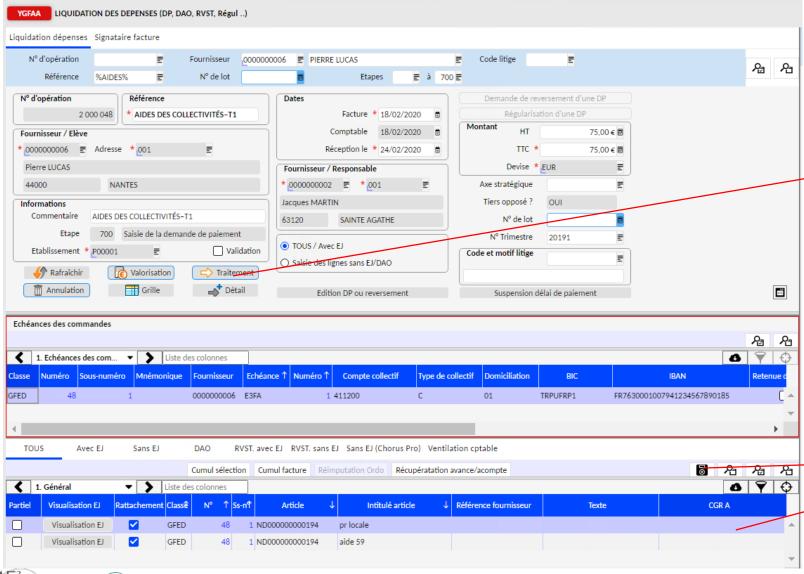
Liquidation des demandes de paiement (YGFAA) (2/3)







Imputation budgétaire des demandes de paiement (YGFAA) (3/3)

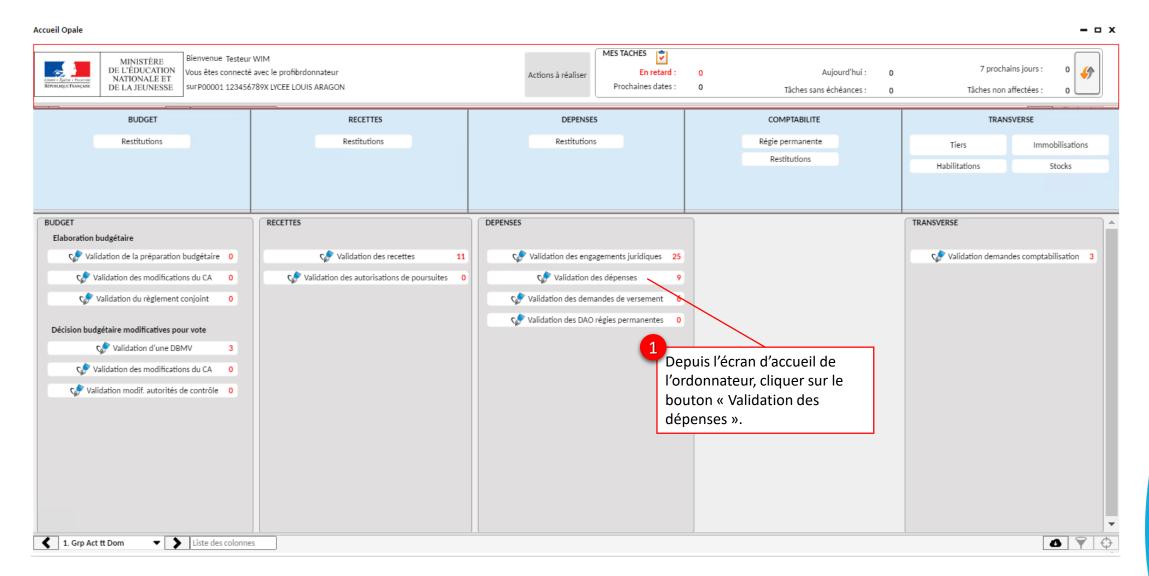


Cliquer sur le bouton « Traitement » pour faire passer la demande de paiement à l'étape 707.

Dans le cas où l'imputation budgétaire n'a pas été réalisée avant la transmission du flux vers OP@LE: sélectionner le CGR pour l'imputation budgétaire dans la ou les ligne(s) de facture via le champ CGR A, puis enregistrer. A effectuer pour chaque DP.



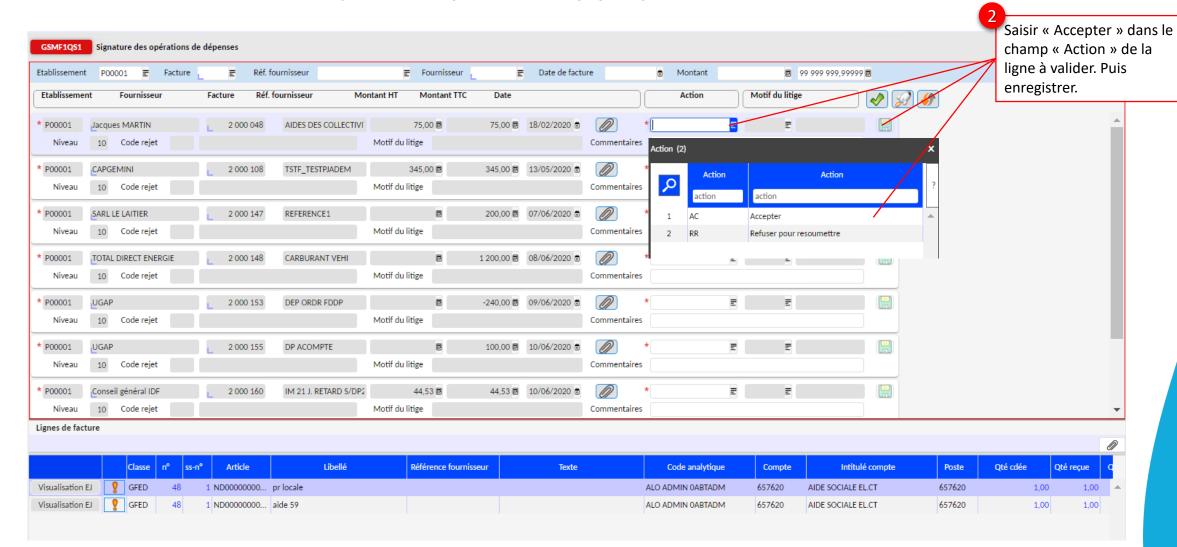
Validation des demandes de paiement (GSMF1QS1) (1/2)







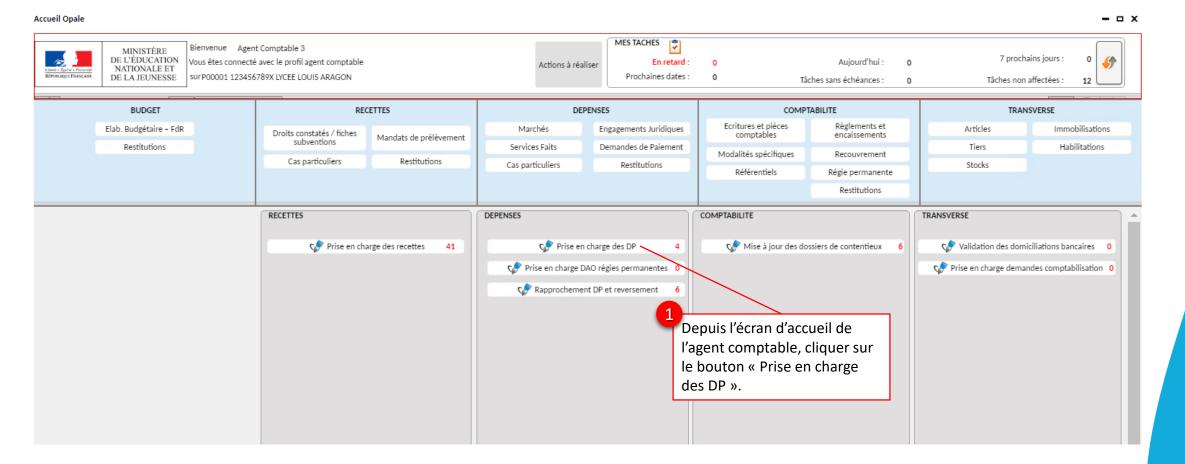
Validation des demandes de paiement (GSMF1QS1) (2/2)







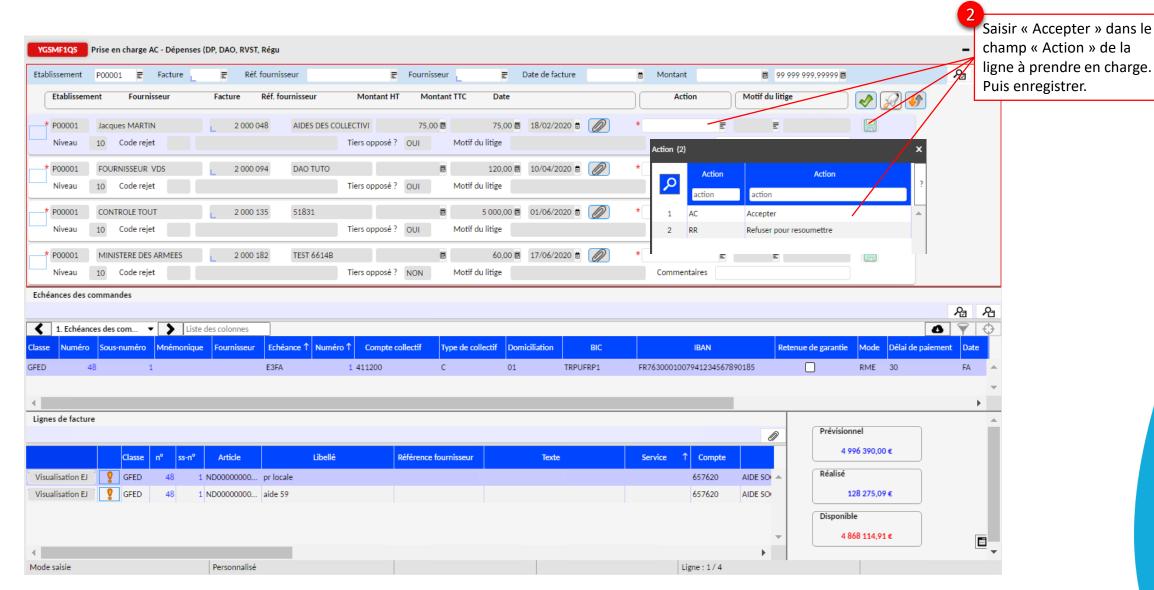
Prise en charge des demandes de paiement (YGSMF1QS) (1/2)







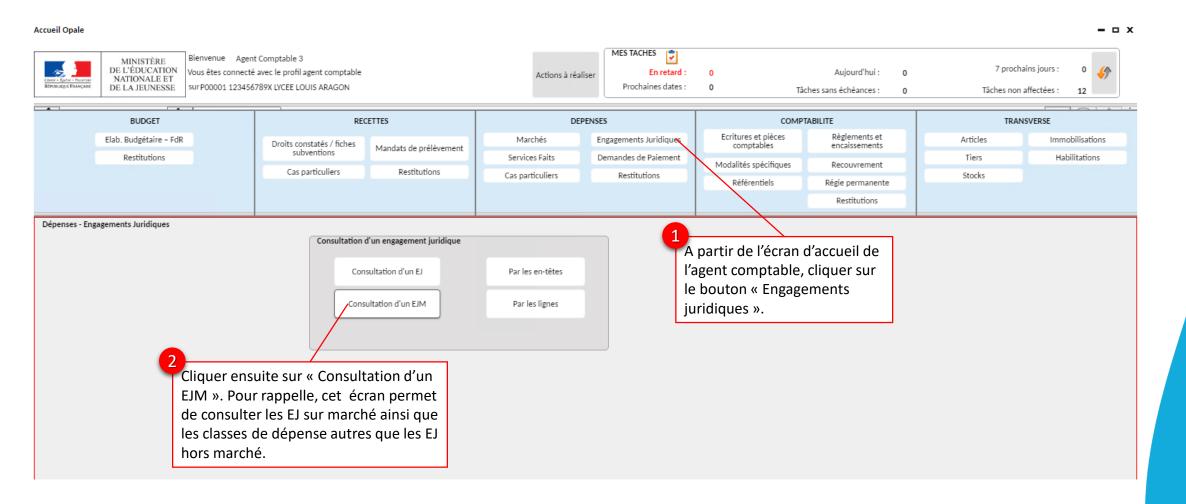
Prise en charge des demandes de paiement (YGSMF1QS) (2/2)







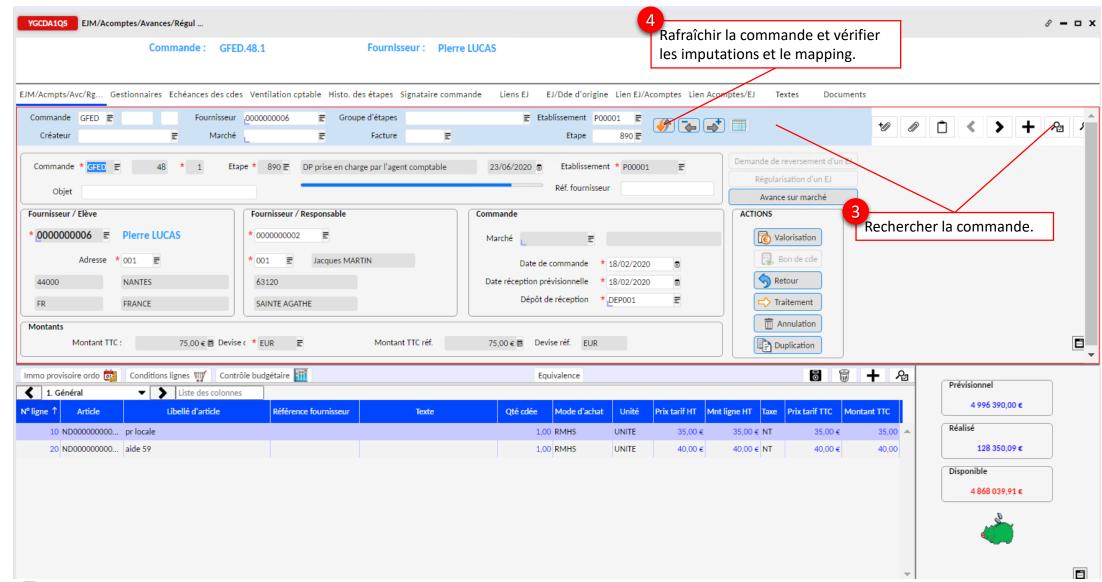
Contrôle des demandes de paiement (YGCDA1QS) (1/4)







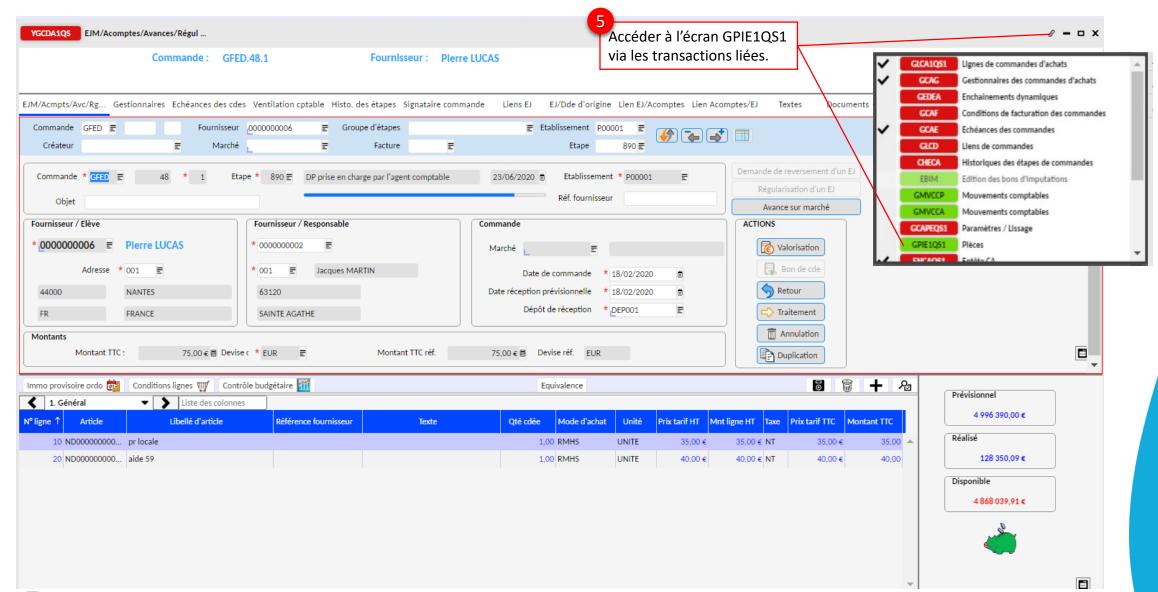
Contrôle des demandes de paiement (YGCDA1QS) (2/4)







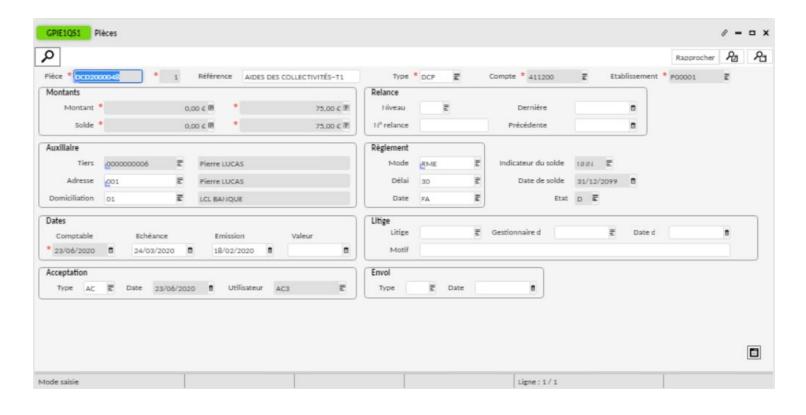
Contrôle des demandes de paiement (YGCDA1QS) (3/4)







Contrôle des demandes de paiement (YGCDA1QS) (4/4)

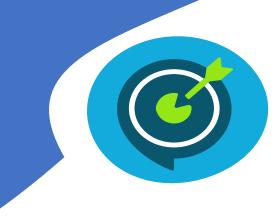












Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

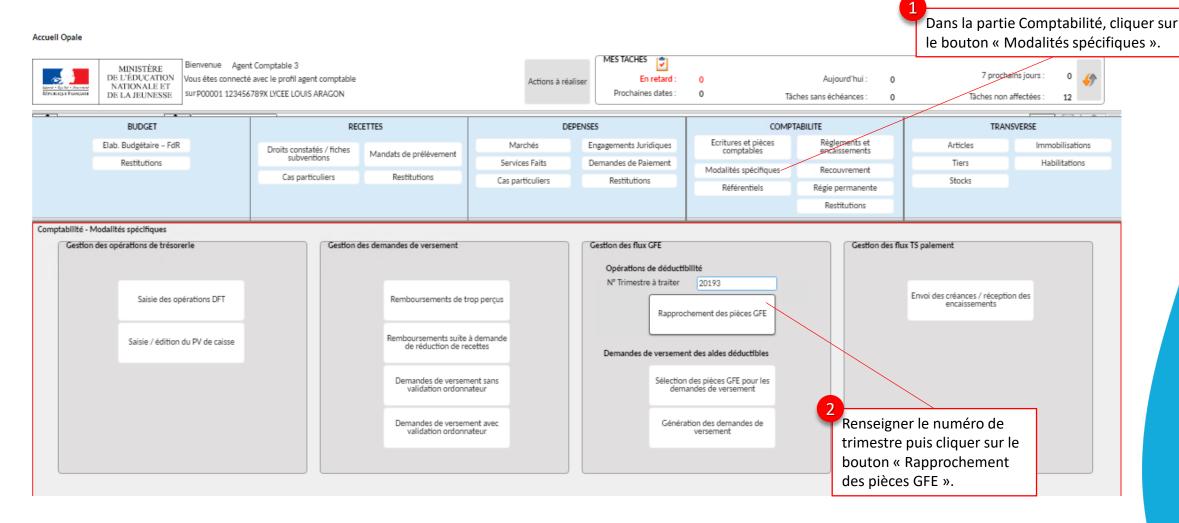
- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- ✓ Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





Mode opératoire – Rapprocher en masse des pièces d'un élève sur un trimestre (YRAPGFE) (1/3)

L'objectif de cette étape est de rapprocher les pièces de dépenses et de recettes prises en charge précédemment, par élève, sur le 411200 afin que les avis de somme à payer/avis de versement soient générés à partir du solde des élèves sur le trimestre.

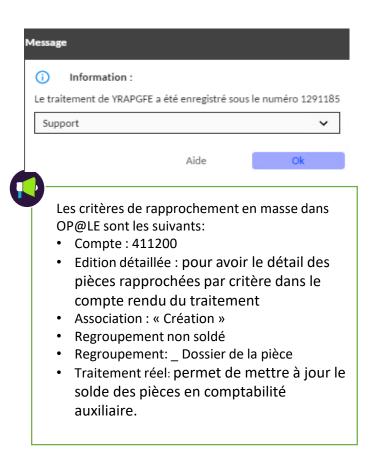


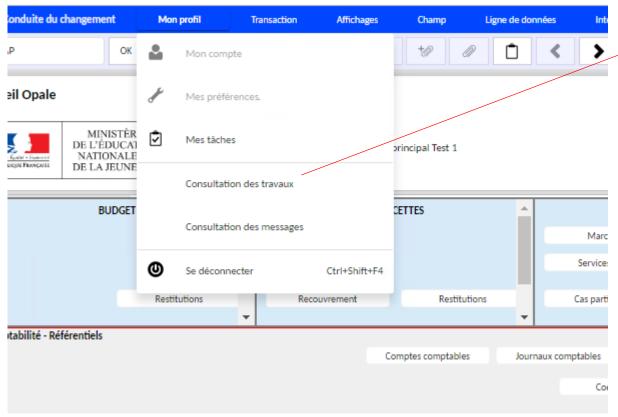




Rapprocher en masse des pièces d'un élève sur un trimestre (YRAPGFE) (2/3)

Après avoir cliqué sur le bouton de rapprochement en masse, un traitement est lancé automatiquement pour chercher les pièces éligibles au rapprochement. Ces pièces qui sont en provenance de l'interface GFE sont comptabilisées sur le compte 411200 pour le même élève (tiers) lors du même trimestre.







Dans mon Profil, cliquer sur

CJOBU s'ouvre.

consultation des travaux. L'écran





Rapprocher en masse des pièces d'un élève sur un trimestre (YRAPGFE) (3/3)

Le compte rendu de traitement présente les pièces rapprochées entre elles et se présente comme suit :

QUALIAC ERP H4_01	2	05-08-20 - 16:19						
INT1 / 123456789X	Citera' - Equita' - Protection Rifts DELOCAL FRANCISCO	GTIZBE - Job n°2932792						
Génération des associations de pièces								

Etablissement: P00001 123456789X

Pièce	Pièce associée	1	Montant	Montant reporting	Montant devise	Sens	Devise	Taux	Devise d'origine PO
Compte: 411200 ELEVES-REST.HEBERG.									
Tiers: 0000000006 Pierre LUCAS									
Devise :									
Type : C Compt									
Dossier de la pièce : 20201									
Tiers associé : 0000000002 sdfdfd									
TR000546 1	DCD2000216	1	50,00			D			
Compte: 411200 ELEVES-REST.HEBERG.									
Tiers: 0000000091 Cilyna									
Devise :									
Type : C Compt									
Dossier de la pièce : 20201									
Tiers associé : 0000000090 Eugénie									
TR000547 1	DCD2000217	1	60,00			D			
TOTAL ÉTABLISSEMENT P00001 12345678	89X								
Nombre de pièces lues :	2								
Nombre d'associations créées :	2								
Nombre d'associations en erreur :	0								
TOTAL GÉNÉRAL									
Nombre de pièces lues :	2								
Nombre d'associations créées :	2								
Nombre d'associations en erreur :	0								



Le traitement indique le nombre d'associations créées et le nombre de pièces lues pour les paramètres sélectionnés au préalable.



Il est aussi possible de consulter les pièces (YGPIE) qui sont mises à jour automatiquement par le traitement.









Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

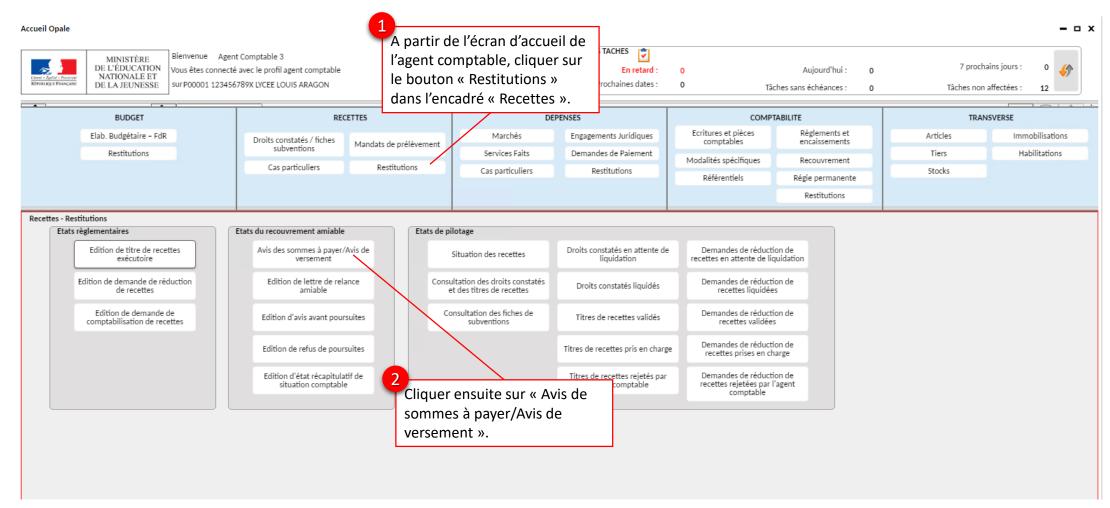
- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (1/9)

Une fois les pièces sur le 411200 rapprochées, vous pouvez à présent générer les avis de somme à payer/avis de versement des élèves créditeurs/débiteurs.







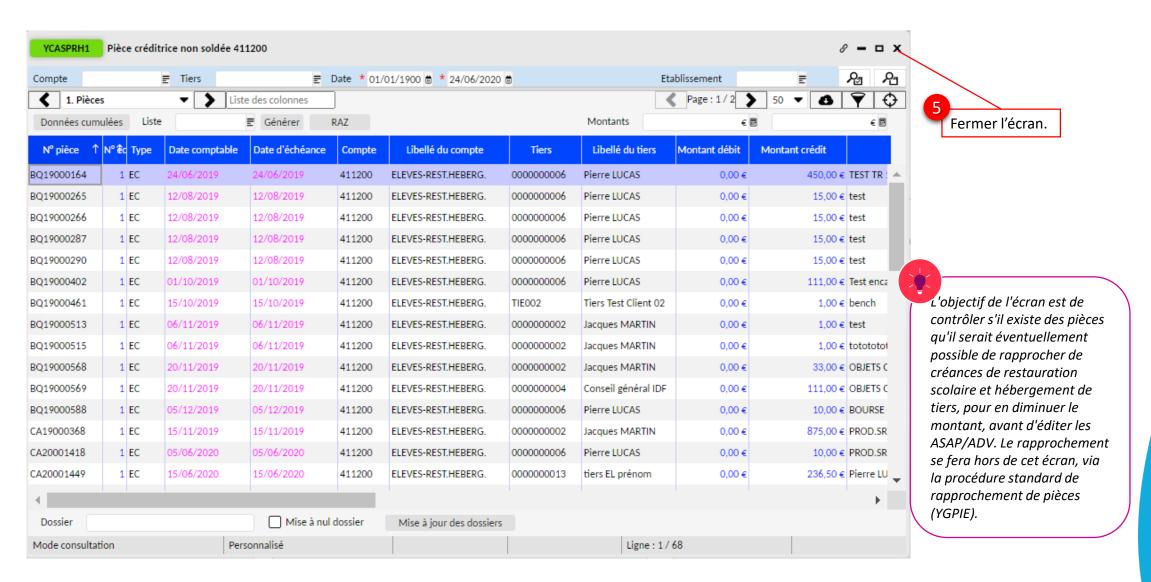
Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (2/9)







Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (3/9)







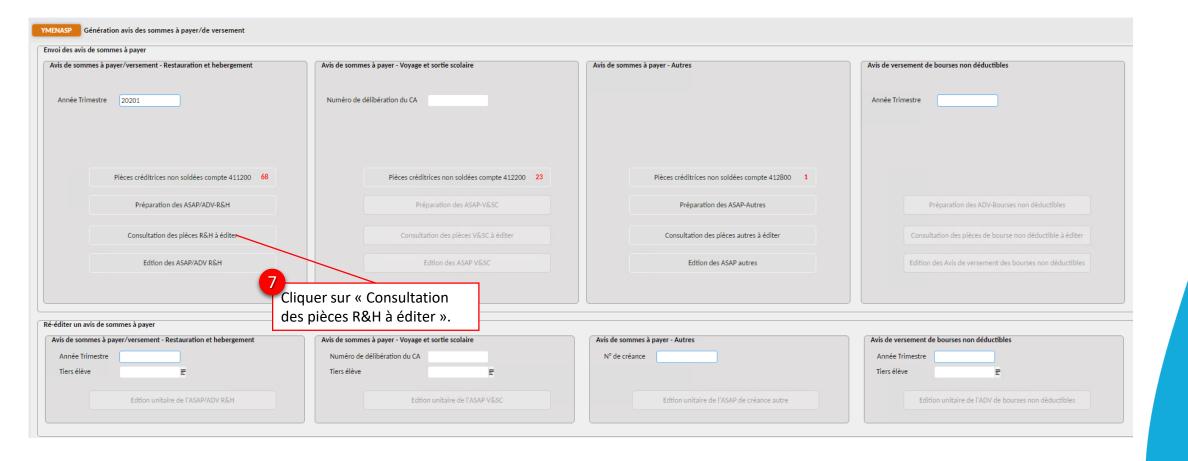
Mode opératoire – Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (4/9)

es avis de sommes à payer			
e sommes à payer/versement - Restauration et hebergement	Avis de sommes à payer - Voyage et sortie scolaire	Avis de sommes à payer - Autres	Avis de versement de bourses non déductibles
née Trimestre 20201	Numéro de délibération du CA		Année Trimestre
Pièces créditrices non soldées compte 411200 68	Pièces créditrices non soldées compte 412200 23	Pièces créditrices non soldées compte 412800 1	
Préparation des ASAP/ADV-R&H	Préparation des ASAP-V&SC	Préparation des ASAP-Autres	Préparation des ADV-Bourses non déductibles
Consultation des pièces R&H à éditer	Consultation des pièces V&SC à éditer	Consultation des pièces autres à éditer	Consultation des pièces de bourse non déductible à édite
Edtion des ASAP/ADV R&H	Cliquer sur « Préparation des ASAP/AD message vous informant que les traite été lancés apparait. Cliquer sur « OK »	ments ont bien	Edition des Avis de versement des bourses non déductible
un avis de sommes à payer sommes à payer/versement - Restauration et hebergement	Avis de sommes à payer - Voyage et sortie scolaire	Avis de sommes à payer - Autres	Avis de versement de bourses non déductibles
ée Trimestre	Numéro de délibération du CA	N° de créance	Année Trimestre
s élève	Tiers élève		Tiers élève
Edtion unitaire de l'ASAP/ADV R&H	Edtion unitaire de l'ASAP V&SC	Edtion unitaire de l'ASAP de créance autre	Edition unitaire de l'ADV de bourses non déductibles





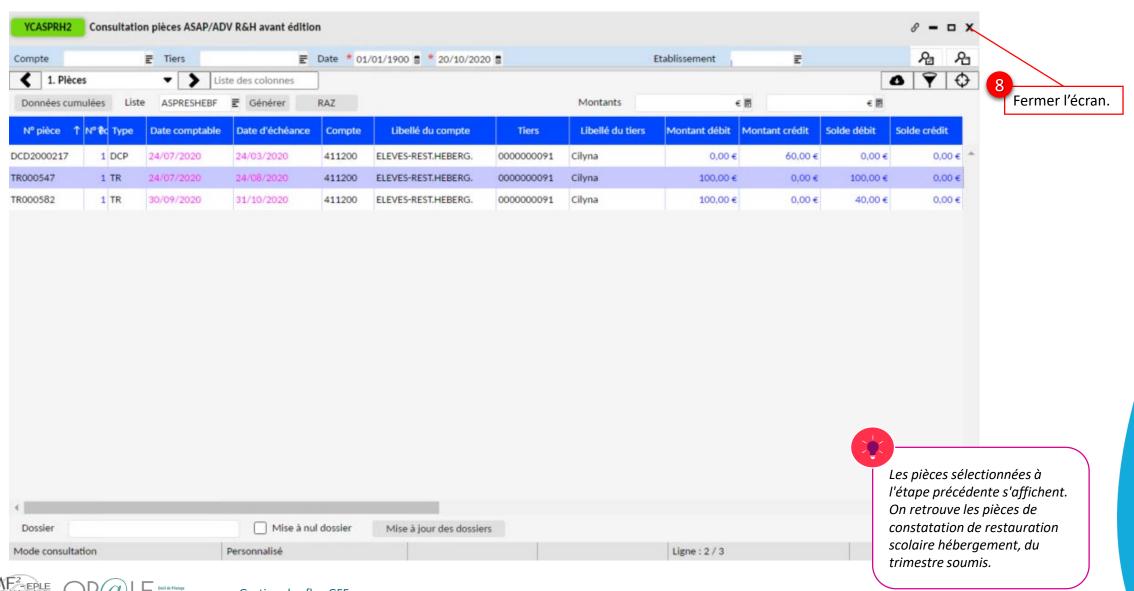
Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (5/9)







Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (6/9)







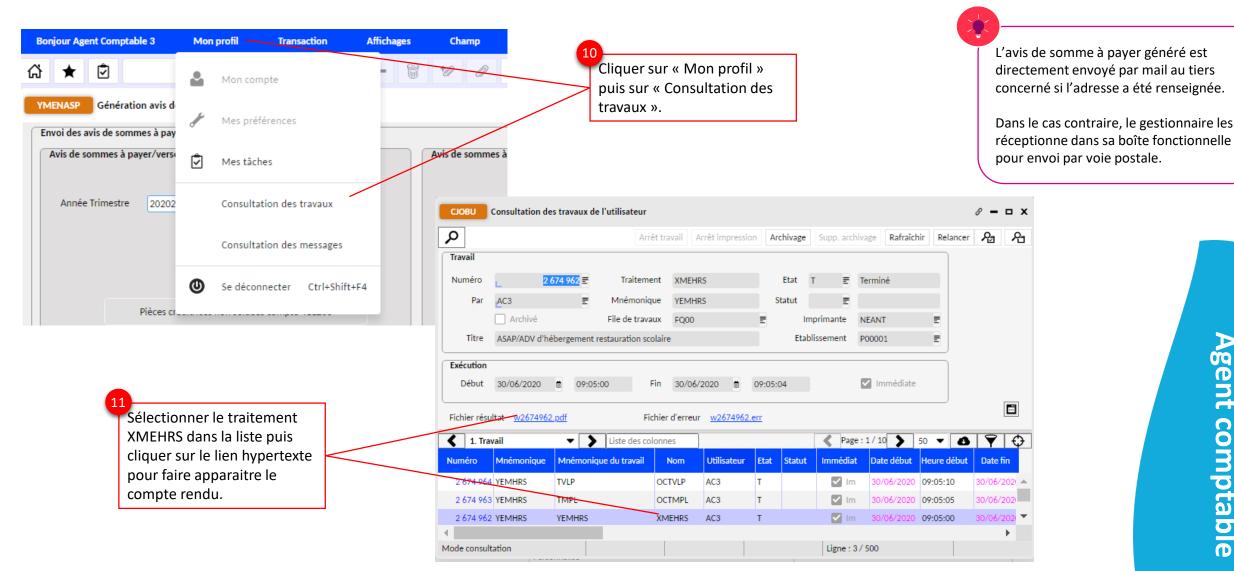
Mode opératoire – Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (7/9)

i des avis de sommes à payer					
is de sommes à payer/versement - Restauration et hebergement	Avis de sommes à payer - Voyage et sortie scolaire	Avis de sommes à payer - Autres	Avis de versement de bourses non déductibles		
Année Trimestre 20201	Numéro de délibération du CA		Année Trimestre		
Pièces créditrices non soldées compte 411200 68	Pièces créditrices non soldées compte 412200 23	Pièces créditrices non soldées compte 412800 1			
Préparation des ASAP/ADV-R&H	Préparation des ASAP-V&SC	Préparation des ASAP-Autres	Préparation des ADV-Bourses non déductibles		
Consultation des pièces R&H à éditer	Consultation des pièces V&SC à éditer	Consultation des pièces autres à éditer	Consultation des pièces de bourse non déductible à éditer		
Edtion des ASAP/ADV R&H	Edtion des ASAP V&SC	Edtion des ASAP autres	Edition des Avis de versement des bourses non déductible		
diter un avis de sommes à payer ASAP/A vis de sommes à payer/versement - Restauration et hebergement	sur « Edition des DV R&H ». Avis de sommes a payer - voyage et sortie scolaire	Avis de sommes à payer - Autres	Avis de versement de bourses non déductibles		
Année Trimestre Tiers élève	Numéro de délibération du CA Tiers élève	N° de créance	Année Trimestre Tiers élève		
Tiers eleve =	Hels eleve E		Hels eleve E		
Edtion unitaire de l'ASAP/ADV R&H	Edtion unitaire de l'ASAP V&SC	Edtion unitaire de l'ASAP de créance autre	Edition unitaire de l'ADV de bourses non déductibles		





Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (8/9)







Cas de primo-génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP) (9/9)

L'avis de somme à payer est généré comme suit :



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recettes en application de l'article L.1617-5 alinéa 4°du code général des collectivités territoriales

LYCEE LOUIS ARAGON
95 boulevard Jean Jaurès
91107 CORBEIL-ESSONNES
Courriel : ce.0910620E@ac-versailles.fr

PMDPR Jacques MARTIN Jacques 12 rue des Lillas 12 63120 SAINTE AGATHE

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 252 A du livre des procédures fiscales et L. 531-2, L. 531-4 et R. 421-67 du code de l'éducation, veuillez trouver ci-dessous, le récapitulatif des sommes dues au titre des frais de restauration scolaire et/ou d'hébergement pour :

Elève : Pierre LUCAS

Classe : 3B N°élève : 0000000006 Qualité : EXTERNE Références :

Année scolaire	Trimestre	N° titre
2019 / 2020	N°2: 01/01/2020 - 31/03/2020	

Date d'émission : 30/06/2020

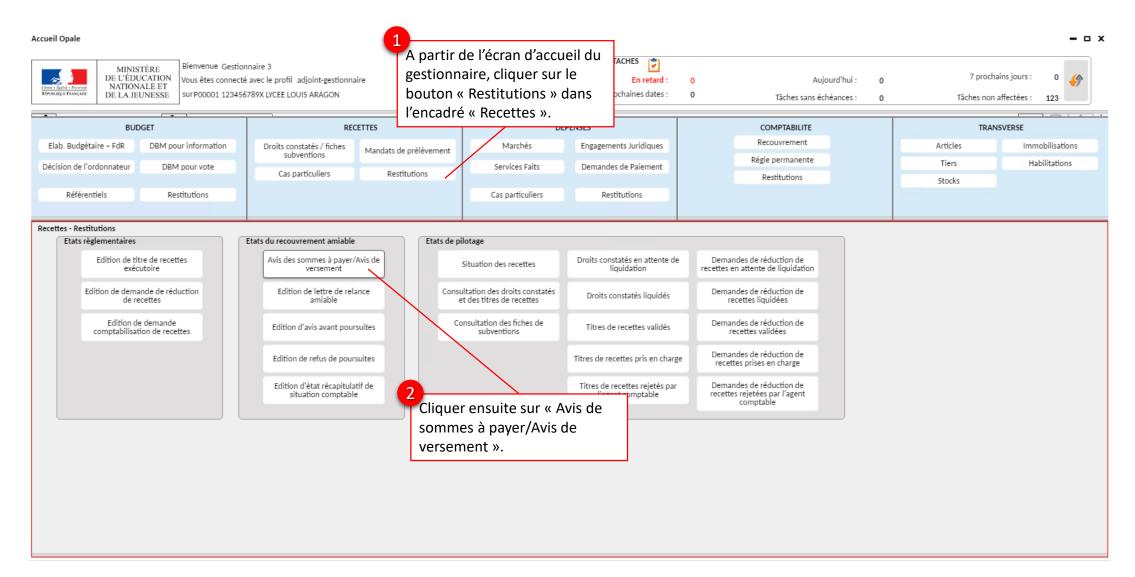
Rubriques	Débit	Crédit	Observations
Aides des collectivités territoriales	110,00	2,00	AIDES TERRITORIALES
			Aide locale
			Déduction de 2,00 EUR pour 2 jour(s) de retenue
A VOTRE CHARGE	108,00 EUR		





Gestion des flux GFE

Cas de re génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP2) (1/4)







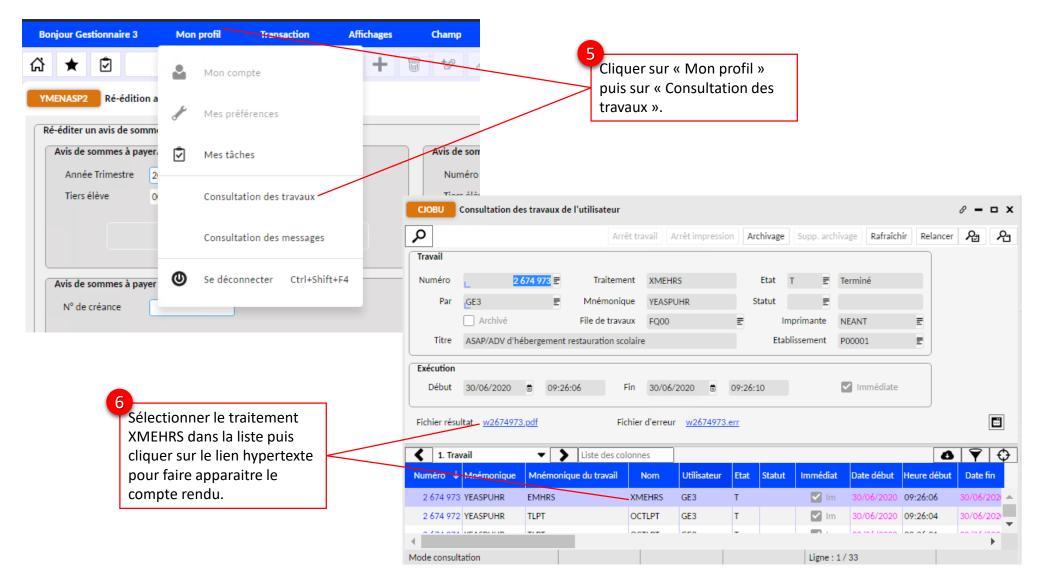
Mode opératoire – Cas de re génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP2) (2/4)

	ommes à payer		
is de sommes à p	payer/versement - Restauration et hebergement	Avis de sommes à payer - Voyage et sortie scolaire	
Année Trimestre	20201	Numéro de délibération du CA	
Tiers élève	000000006	Tiers élève	
	Edtion unitaire de l'ASAP/ADV R&H	Edtion unitaire de l'ASAP V&SC	
is de sommes à p	Cliquer sur le bo	Avis de versement de bourses non déductibles	
N° de créance	unitaire de l'ASA	innee irimestre	
	Edtion unitaire de l'ASAP de créance autre	Edition unitaire de l'ADV de bourses non déductible	les





Cas de re génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP2) (3/4)







Agent comptable et Gestionnaire

Mode opératoire -

Cas de re génération d'avis de somme à payer de constatation (YMENASP2) (4/4)

L'avis de somme à payer rectificatif est généré comme suit :



AVIS DES SOMMES A PAYER RECTIFICATIF

Ampliation de titre de recettes en application de l'article L.1617-5 alinéa 4°du code général des collectivités territoriales

LYCEE LOUIS ARAGON
95 boulevard Jean Jaurès
91107 CORBEIL-ESSONNES
Courriel : ce.0910620E@ac-versailles.fr

PMDPR Jacques MARTIN Jacques 12 rue des Lillas 12 63120 SAINTE AGATHE

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 252 A du livre des procédures fiscales et L. 531-2, L. 531-4 et R. 421-67 du code de l'éducation, veuillez trouver ci-dessous, le récapitulatif des sommes dues au titre des frais de restauration scolaire et/ou d'hébergement pour :

Elève : Pierre LUCAS

Classe: 3B

N°élève : 0000000006 Qualité : EXTERNE Références :

Année scolaire Trimestre N° titre
2019 / 2020 N° 2 : 01/01/2020 - 31/03/2020

Date d'émission : 30/06/2020

Rubriques	Débit	Crédit	Observations	
Aides des collectivités territoriales	110,00	2,00	AIDES TERRITORIALES	1-
			Aide locale	ı
			Déduction de 2,00 EUR pour 2 jour(s) de retenue	
A VOTRE CHARGE	108,00 EUR] :



Le cas de re génération d'avis de versement suivra le même processus mais en utilisant l'encadré « Avis de versement de bourses non déductibles » de l'écran YMENASP2.



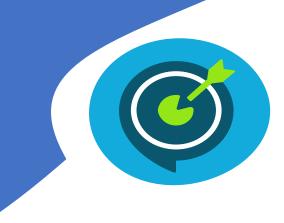
L'avis de somme à payer sera identifié comme rectificatif si l'élève à réglé une partie de sa créance suite à l'émission du premier avis de somme à payer ou si il y a eu une reconstatation de l'aide dans GFE.





Gestion des flux GFE





Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

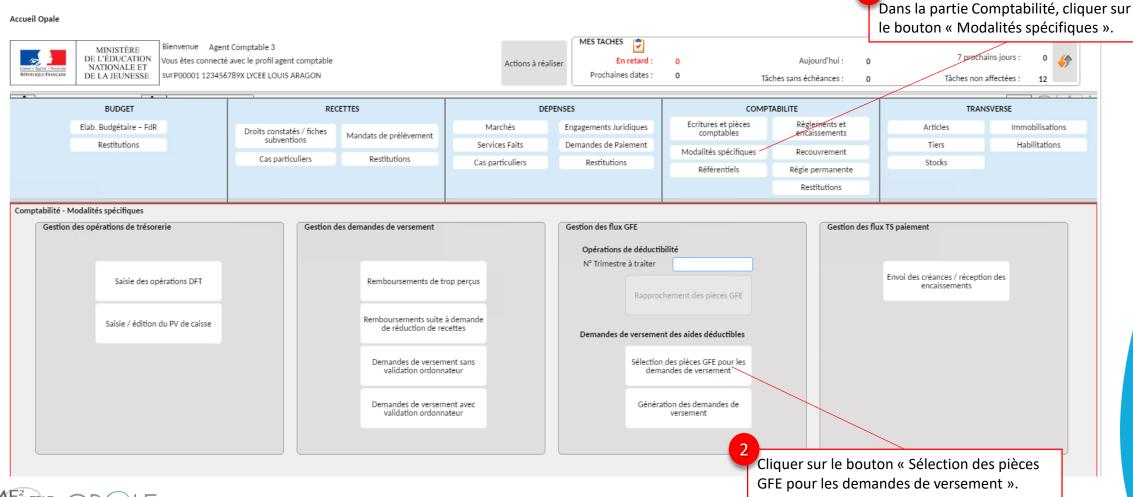
- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (1/8)

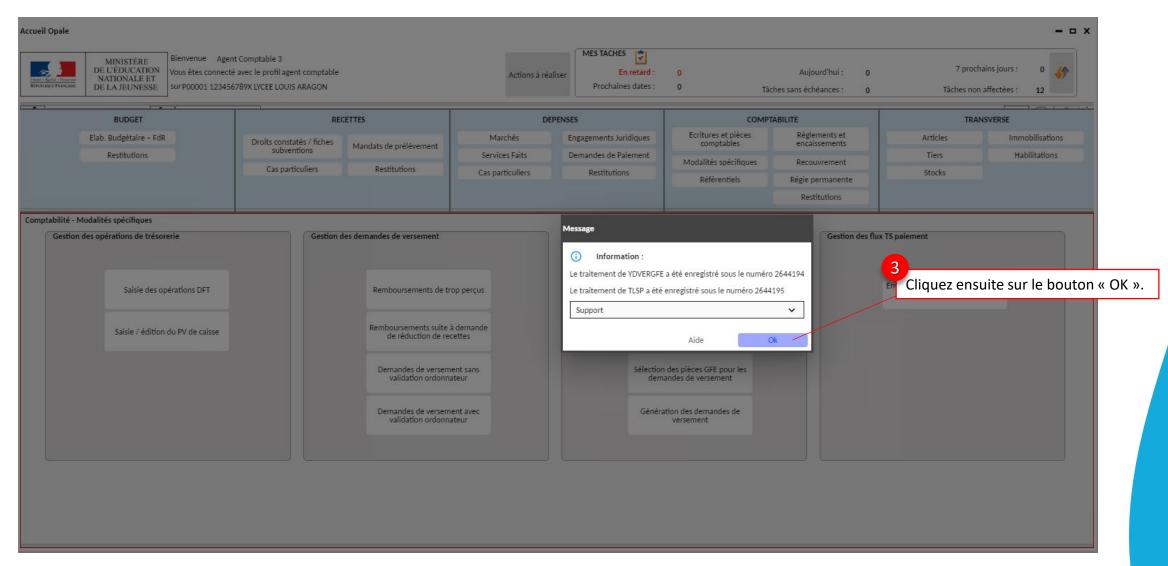
Suite à la génération et l'envoi des avis de sommes à payer/avis de versement, l'agent comptable peut aller consulter si des pièces restent anormalement créditrices sur certains tiers (par exemple, si elles n'ont pas été rapprochées par traitement car elles restaient du trimestre précédent). Il pourra alors régulariser ces pièces de trop-perçu en générant les demandes de versement correspondantes et en basculant le crédit du 411200 au 466810.







Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (2/8)







Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (3/8)

Revenir ensuite sur le bouton « Modalités spécifiques ».

Accueil Opale MES TACHES Bienvenue Agent Comptable 3 MINISTÈRE 7 prochains jours : 0 DE L'ÉDUCATION Vous êtes connecté avec le profil agent comptable En retard : Auiourd'hui: Actions à réaliser NATIONALE ET DE LA JEUNESSE surP00001 123456789X LYCEE LOUIS ARAGON Prochaines dates : Tâches sans échéances : Tâches non affectées : 12 BUDGET RECETTES DEPENSES COMPTABILITE TRANSVERSE Ecritures et pièces Règiements et Elab. Budgétaire - FdR Immobilisations Marchés Engagements Juridiques Articles Droits constatés / fiches comptables encaissements Mandats de prélèvement subventions Restitutions Services Faits Demandes de Paiement Tiers Habilitations Modalités spécifiques Recouvrement Cas particuliers Restitutions Cas particuliers Restitutions Stocks Référentiels Régie permanente Restitutions Comptabilité - Modalités spécifiques Gestion des opérations de trésorerie Gestion des demandes de versement Gestion des flux GFE Gestion des flux TS paiement Opérations de déductibilité N° Trimestre à traiter Envoi des créances / réception des Saisie des opérations DFT Remboursements de trop percus encaissements Rapprochement des pièces GFE Remboursements suite à demande Saisie / édition du PV de caisse de réduction de recettes Demandes de versement des aides déductibles Demandes de versement sans Sélection des pièces GFE pour les validation ordonnateur demandes de versement Demandes de versement avec Génération des demandes de validation ordonnateur Cliquer sur le bouton « Génération des demandes de versement ».





Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (4/8)



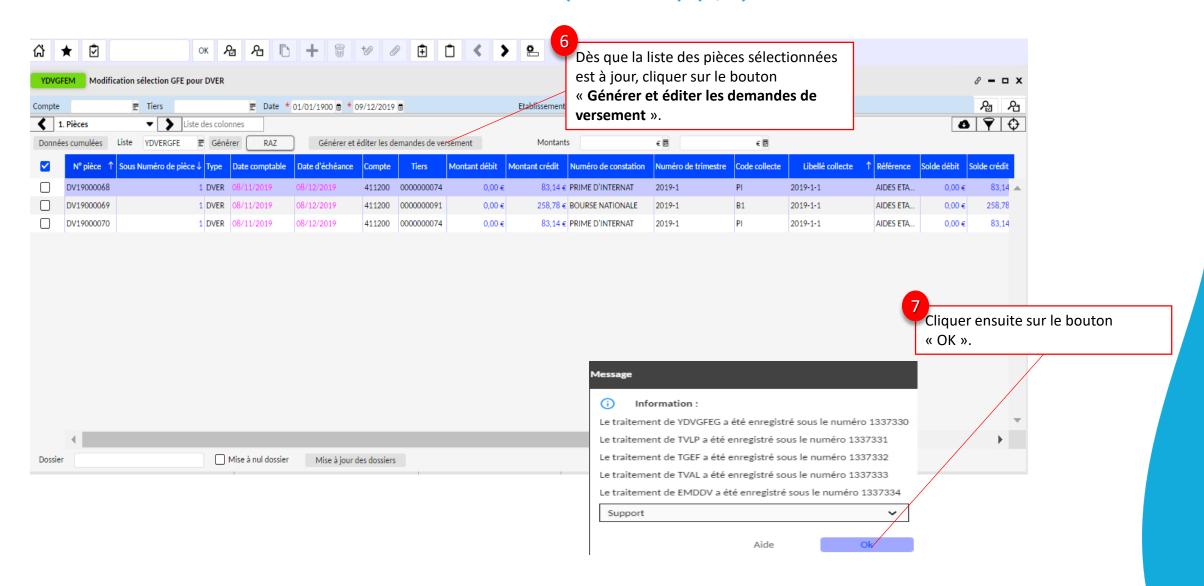
Sélectionner les pièces pour lesquelles les demandes de versement doivent être générée. Pour ce faire, sélectionner toutes les pièces et désélectionner celles que l'on souhaite garder. Ensuite cliquer sur le bouton « Suppression ».





La sélection peut être aussi à l'inverse, c'est à dire cliquer sur le bouton « Suppression » puis sélectionner uniquement ce qu'on souhaite comptabiliser.

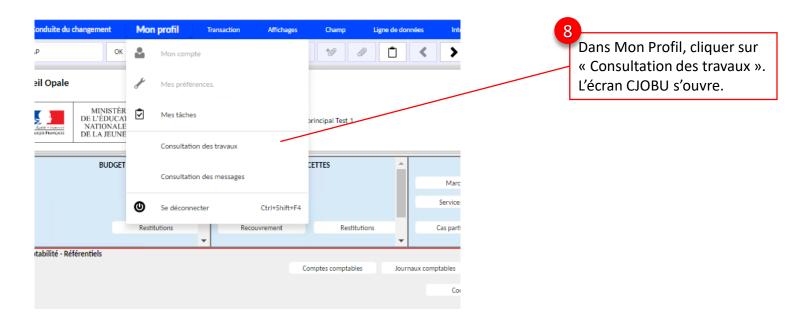
Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (5/8)







Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (6/8)



Une demande de versement est générée par tiers.

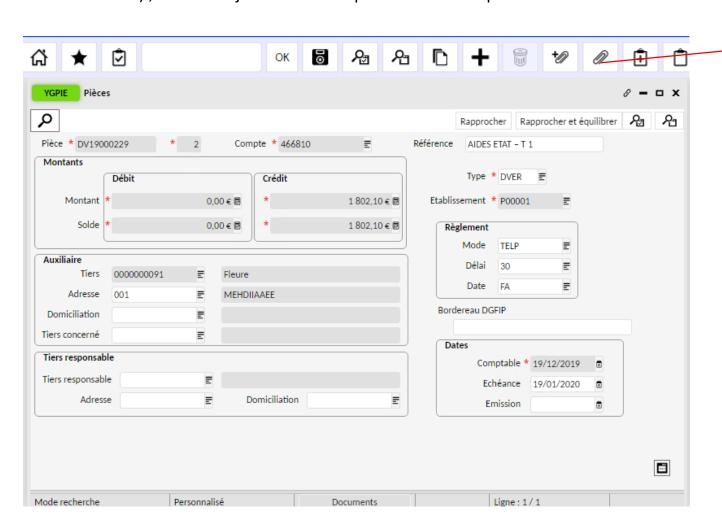
Etablissement	Pièce traitée	N°Ech	Tiers	Date échéance	Règlement	Compte	Etat	Mouvement		Montant traité	Sens
P00001	DV19000069	2	0000000091	08-12-2019	TELP	411200	D	С		83,14	С
Création	Etablissement	Ecriture	Date comptat	ole Journa	al		Pièce	Туре			
YDVERGFE2	P00001	C0002369	15-11-2019	DV			DV19000104	DVER			
		411200	10				83,14		0,00		
		466810	20				0,00		83,14		
Nombre de pièce	s sélectionnées :	3									
Nombre de pièce	es non traitées :	0									
Nombre d'écritur	res/pièces générées	: 2									
Nombre d'écritur	es/pièces en erreur	: 0									





Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (7/8)

L'édition de l'état de demande de versement est générée automatiquement à la fin du processus. Pour chaque pièce de demande de versement générée (dans l'écran YGPIE), l'état est ajouté automatiquement en tant que PJ.



Cliquer sur visualisation des documents associés.





Académie : VERSAILLES

Ordonnateur : GTI TEST

Exercice: 2019

Générer une demande de versement sur 466810 (YDVGFEM) (8/8)

L'édition de l'état de demande de versement s'affiche comme suit :

Ministère: EDUCATION NATIONALE

Etablissement: 1234567X

BP LPO LYCEE TEST BP **CORBEIL-ESSONNES**

DEMANDE DE VERSEMENT

N° PIECE: DV19000229 - 2

Date de validation par l'ordonnateur : 19/12/2019

Date de validation par l'agent comptable : 19/12/2019

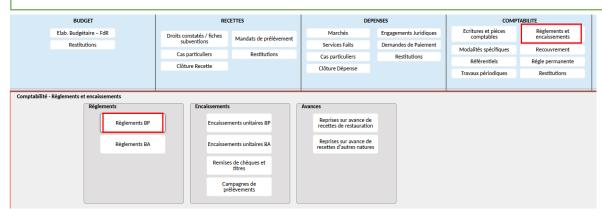
Région : Ile-de-France

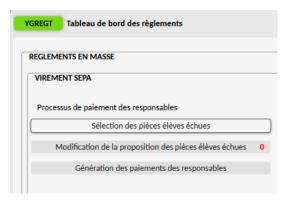
Objet: OCT-BOURSES DEDUCTIBLES A PAYER

Comptable assignataire: DUPONT Alain

Γ	ORIGINE	MONTANT	REFERENCE(S) PIÈCE(S)	OBJET
L			JUSTIFICATIVE(S)	(zones références et commentaires)
Г	466810	1.802,10	1	Demande de versement 20191219
				MEHDIJAAEE

Les aides de l'état pourront ensuite être payées aux familles en suivant le processus de paiement des responsables









Gestion des flux GFE





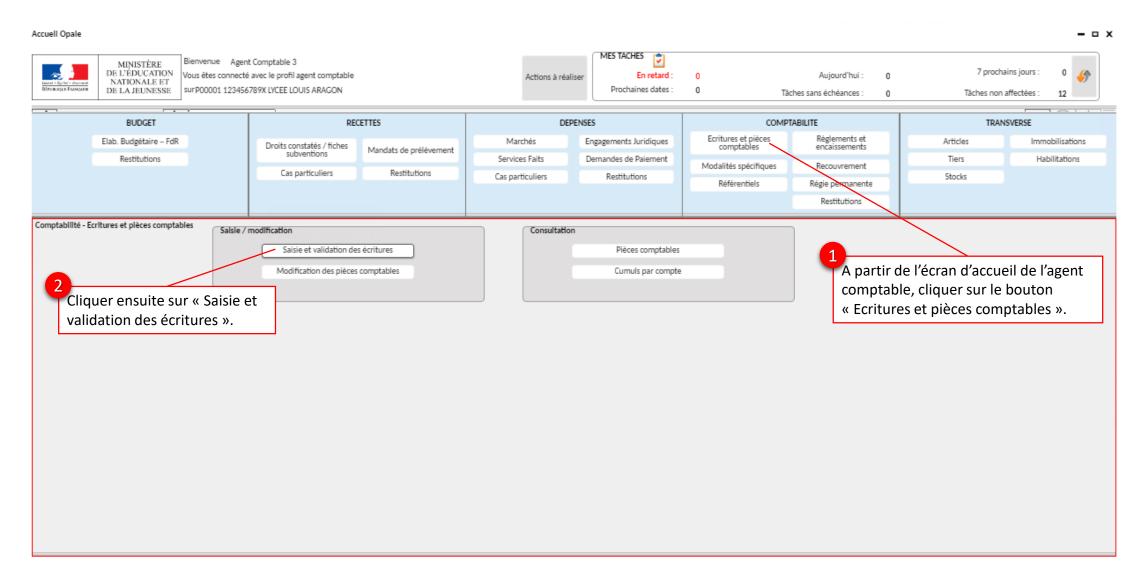
Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





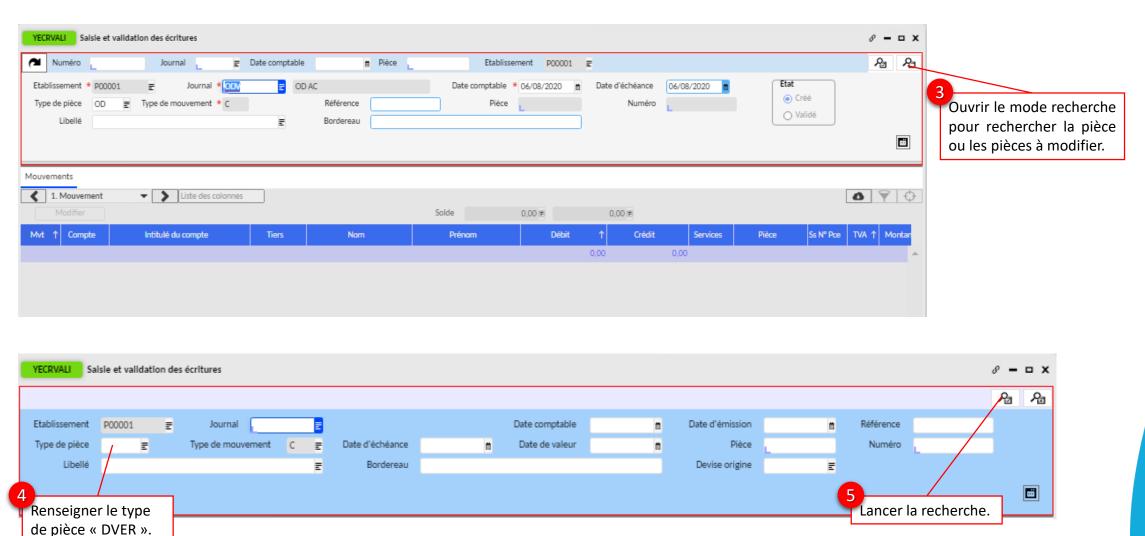
Cas de changement de destinataire sans impact financier (YECRVALI) (1/4)







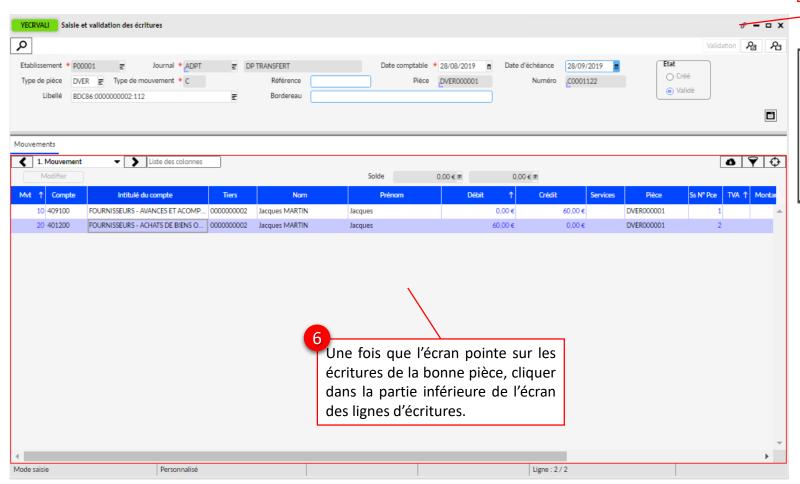
Cas de changement de destinataire sans impact financier (YECRVALI) (2/4)



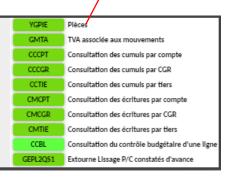




Cas de changement de destinataire sans impact financier (YECRVALI) (3/4)



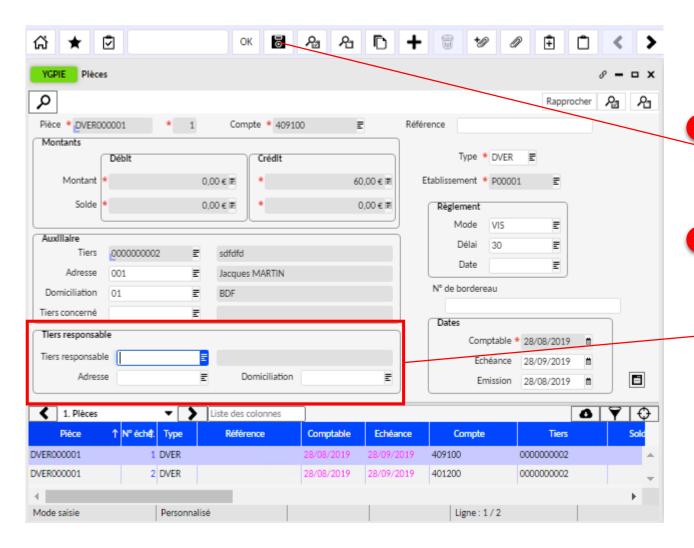
Ensuite, ouvrir les transactions liées de l'écran et sélectionner YGPIE.







Cas de changement de destinataire sans impact financier (YECRVALI) (4/4)



Si l'écran s'ouvre en mode grille, passez le en mode formulaire.

Enregistrer la saisie pour mettre à jour la pièce.

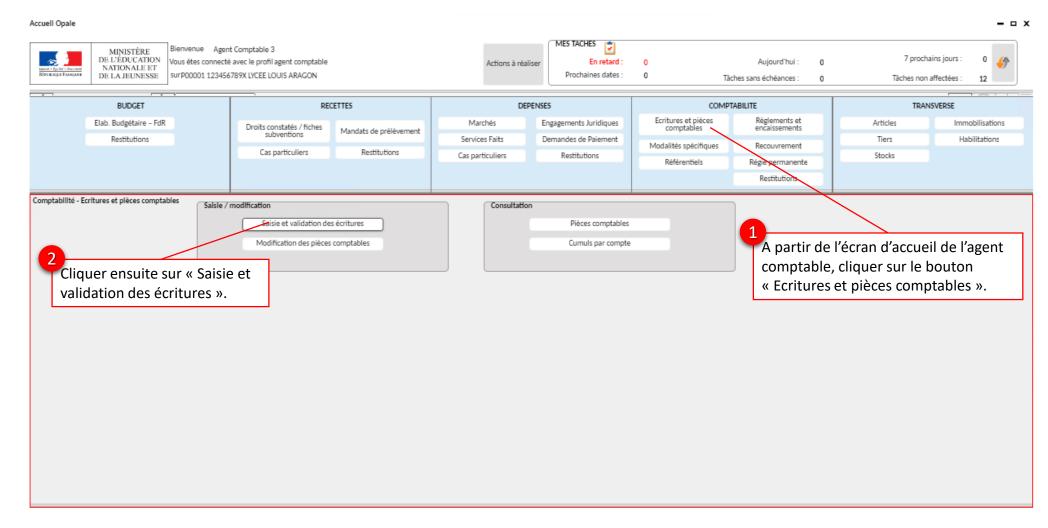
- Modifier le destinataire de l'aide dans le boc Tiers responsable :
- Tiers responsable : sélectionner le responsable depuis la liste de valeur
- Adresse : sélectionner l'adresse du responsable depuis la liste de valeur
- Domiciliation : sélectionner la domiciliation du responsable depuis la liste de valeur





Cas de changement de destinataire avec impact financier (YECRVALI) (1/4)

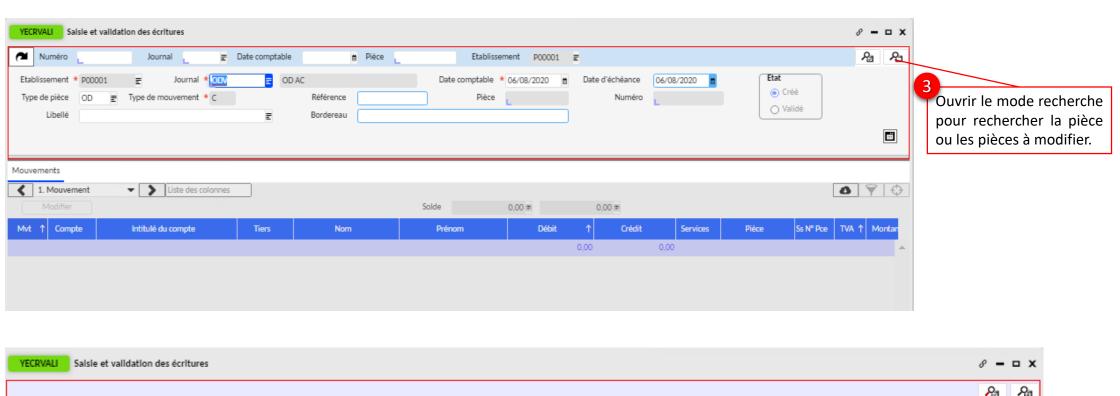
Si la modification a un impact financier, cette dernière est gérée directement par l'interface, l'utilisateur n'a pas d'action à réaliser, GFE va envoyer à OP@LE une suppression (par contre-passation) de la première constatation pour envoyer la reconstatation. L'utilisateur peut néanmoins vérifier les écritures créées.

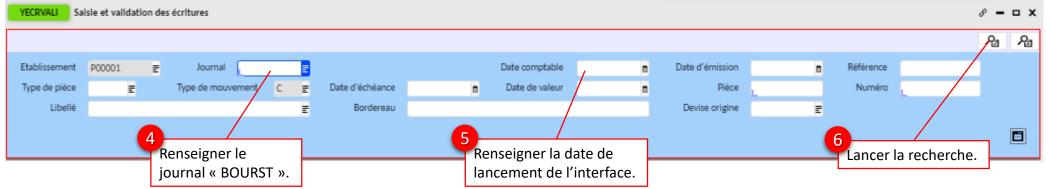






Cas de changement de destinataire avec impact financier (YECRVALI) (2/4)





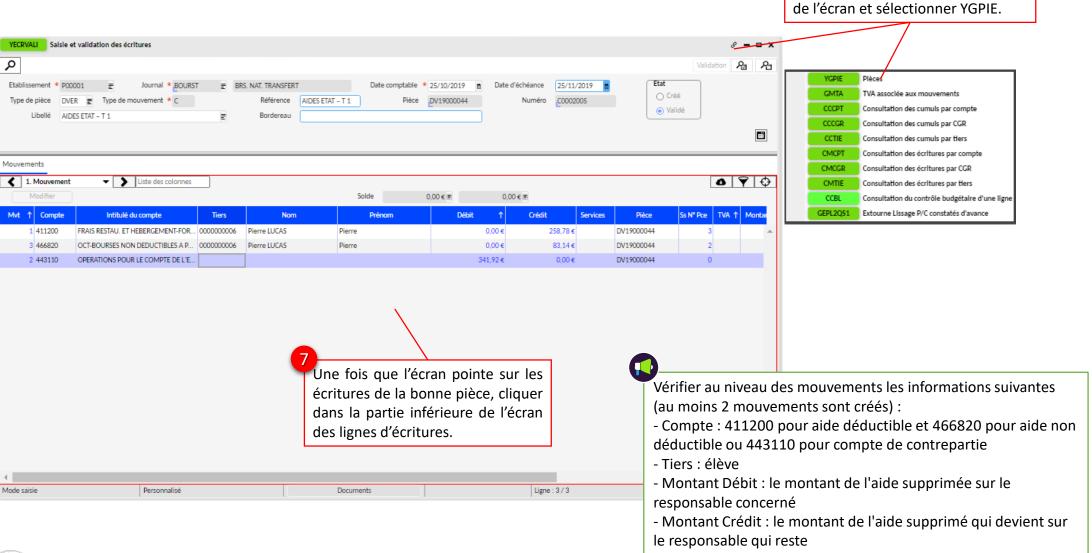




Ensuite, ouvrir les transactions liées

Mode opératoire -

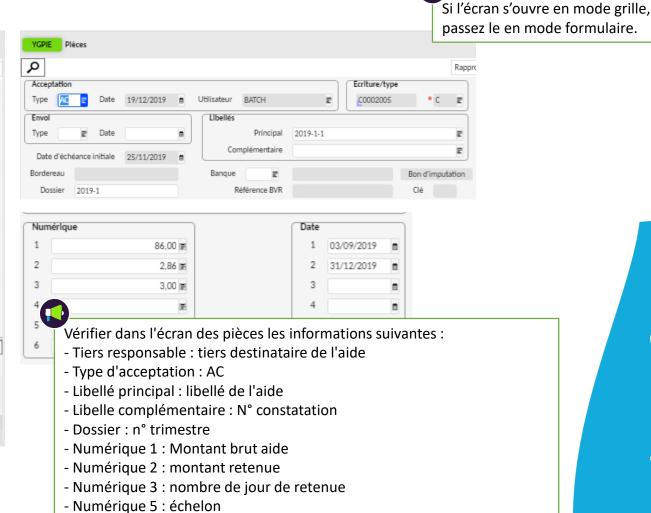
Cas de changement de destinataire avec impact financier (YECRVALI) (3/4)





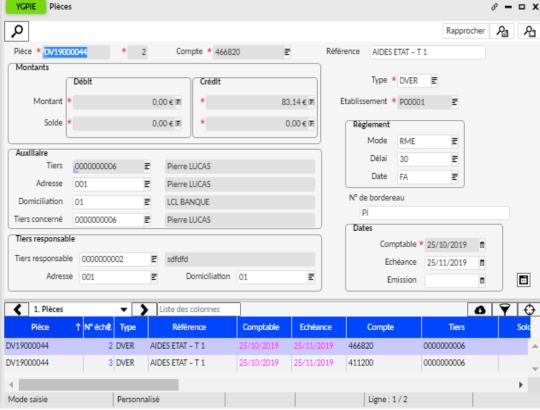


Cas de changement de destinataire avec impact financier (YECRVALI) (4/4)



Au moins deux pièces sont générés une pièce par aide et par responsable.

Date 1 : date début trimestreDate 2 : date fin trimestre











Après avoir suivi ce module, vous serez capable de :

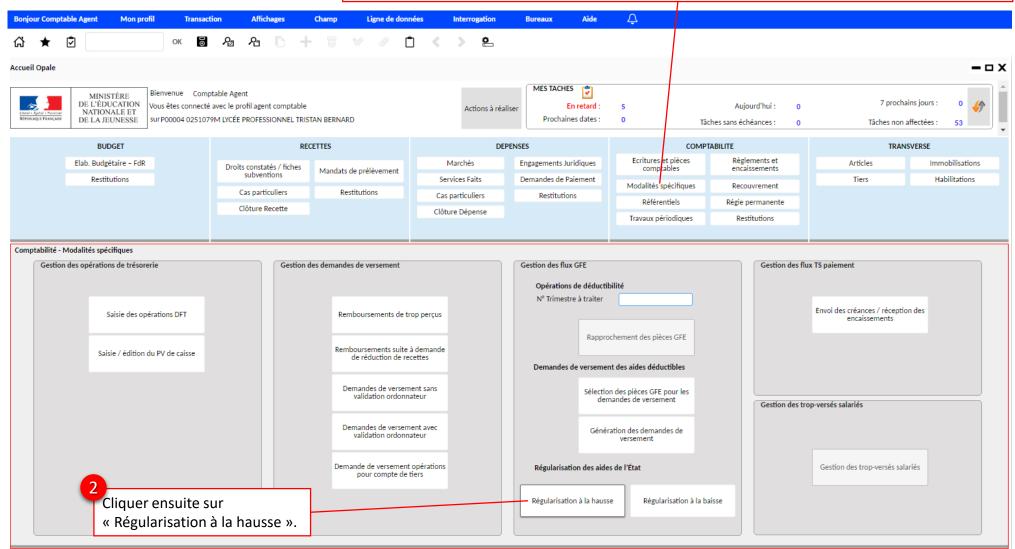
- Prendre en charge les droits constatés et les reconstatations de services restauration/hébergement
- ✓ Prendre en charge les demandes de paiement d'aides de collectivités territoriales
- Rapprocher en masse des pièces de GFE comptabilisées dans OP@LE sur le compte 411200 pour un élève sur un trimestre
- ✓ Générer les avis de sommes à payer, avis de versement de restauration scolaire/hébergement
- ✓ Générer une demande de versement sur le compte 466810
- ✓ Gérer les cas de changement de déductibilité et changement de responsable des reconstatations des aides de l'Etat
- ✓ Gérer les régularisations des aides de l'Etat





Gérer les régularisations des aides de l'Etat – Régularisation à la hausse (YDVREG) (1/2)

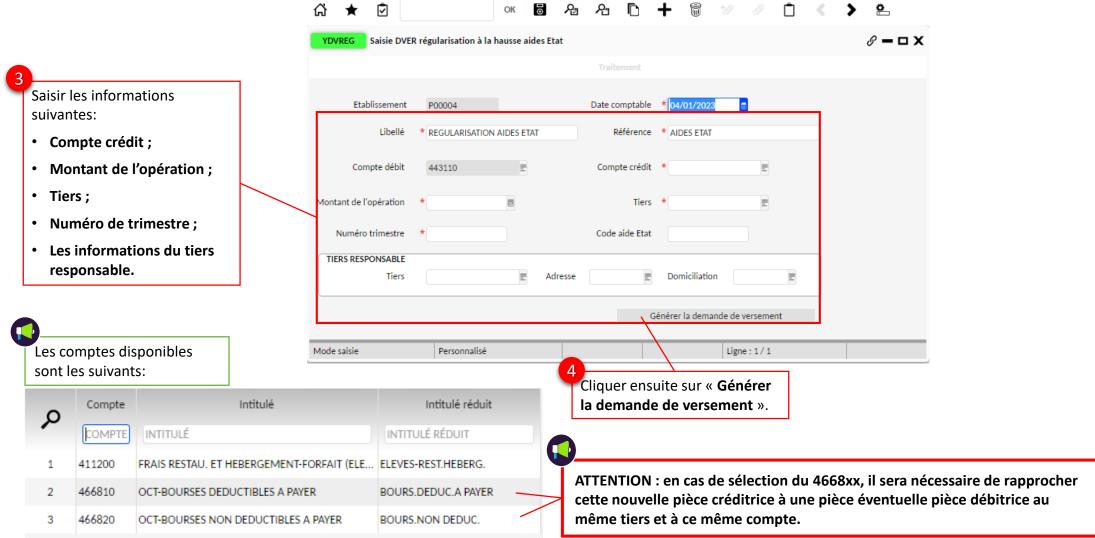
A partir de l'écran d'accueil de l'agent comptable, cliquer sur le bouton « **Modalités spécifiques** ».







Gérer les régularisations des aides de l'Etat – Régularisation à la hausse (YDVREG) (2/2)

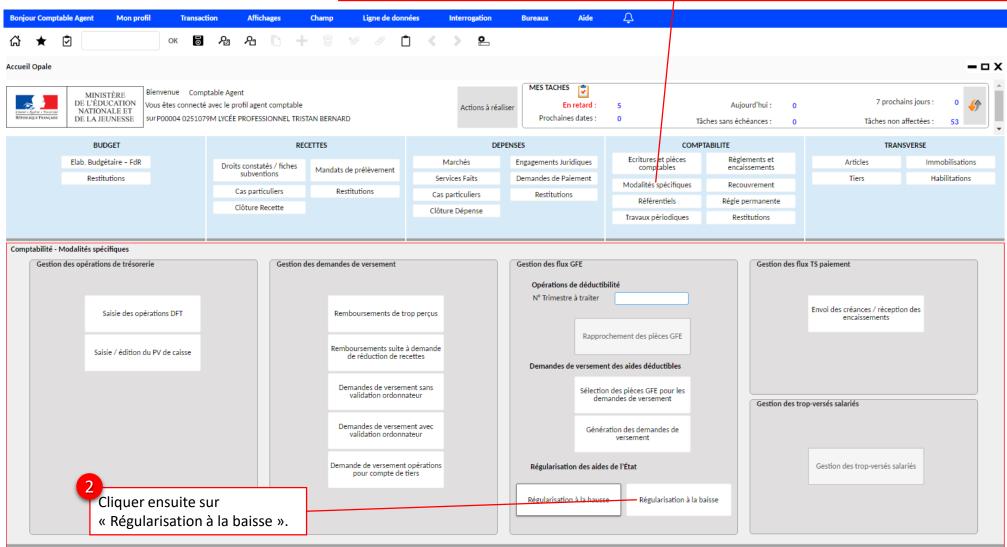






Gérer les régularisations des aides de l'Etat – Régularisation à la baisse (YDVREG1) (1/2)

A partir de l'écran d'accueil de l'agent comptable, cliquer sur le bouton « **Modalités spécifiques** ».







Saisir les informations

Numéro de trimestre ;

Les comptes disponibles

• Compte débit ;

responsable.

sont les suivants:

Compte

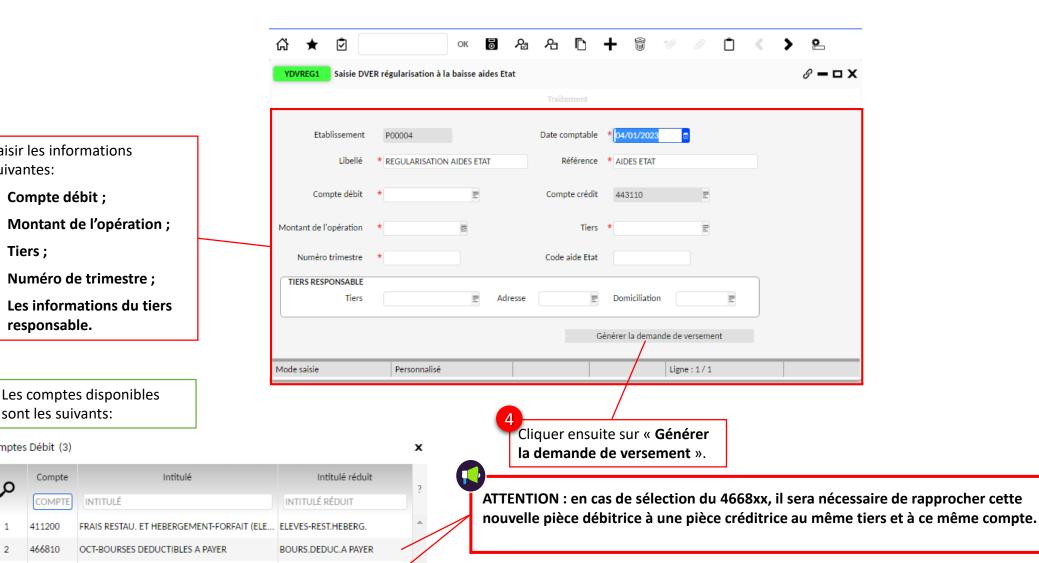
COMPTE

Comptes Débit (3)

suivantes:

Tiers;

Gérer les régularisations des aides de l'Etat – Régularisation à la baisse (YDVREG1) (2/2)







OCT-BOURSES NON DEDUCTIBLES A PAYER

INTITULÉ

BOURS.NON DEDUC.